

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Onzième séance – Mardi 13 septembre 2011, à 20 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Alexandra Rys, présidente**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne*, *MM. Antoine Bösch*, *Alexandre Chevalier*, *Yves Nidegger*, *Soli Pardo* et *M<sup>me</sup> Martine Sumi*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M<sup>me</sup> Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 2 septembre 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 13 septembre, mercredi 14 septembre et lundi 26 septembre 2011, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** J'interviens très brièvement pour compléter la réponse du Conseil administratif à la question écrite QE-361 de M. de Kalbermatten, car elle a été traitée avant la pause dînatoire alors que j'étais sorti de la salle.

M. de Kalbermatten s'interrogeait au sujet du personnel de l'ex-Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie. Il faut distinguer deux aspects du problème. Premièrement, ce musée est actuellement fermé, mais sa très belle collection existe toujours, je le rappelle. Certaines pièces avaient été volées, mais elles ne représentaient qu'une petite partie de la collection complète et elles ont été récupérées depuis. Toujours est-il que ladite collection appartient aux biens de la Ville; malheureusement, elle n'est pas valorisée aujourd'hui, mais elle pourrait l'être dans le cadre d'un futur musée d'art et d'histoire. L'équipe qui en est responsable continue à s'en occuper, même si ces pièces ne sont malheureusement pas montrées au public en ce moment.

Deuxièmement, le bâtiment du 15, route de Malagnou qui abritait auparavant le Musée de l'horlogerie est désormais affecté à des bureaux – en tout cas, jusqu'à nouvel avis. Il y a donc des gens qui y travaillent sans avoir aucun lien avec l'horlogerie: je pense notamment à la fameuse équipe de sécurité préventive qui a fait les choux gras de la campagne électorale... Cet aspect de la problématique n'a rien à voir non plus avec les cas, relevés récemment par la presse, d'engagements temporaires au sein du département de la culture et du sport; les personnes concernées sont employées par la direction de mon département et ont effectivement leur lieu de travail à cette adresse, mais leur tâche n'est pas liée au Musée de l'horlogerie.

Ai-je été assez clair, Monsieur de Kalbermatten?

*M. Alain de Kalbermatten (DC).* Nous aimerions savoir qui c'est!

*M. Sami Kanaan, conseiller administratif.* J'entends respecter la sphère privée des gens, d'autant plus que la presse a déjà donné assez de détails à leur sujet!

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

### 3. Questions orales.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, selon le nouveau règlement du Conseil municipal, nous devrions ouvrir maintenant une seconde session de questions orales. Comme nous n'avons traité qu'un seul point de l'ordre du jour jusqu'à présent, je vous propose de surseoir à cette nouvelle série de questions. Je n'ouvre pas le débat à ce sujet, mais je vous demande de voter cette modification de notre ordre du jour.

Mise aux voix, la proposition de surseoir à une nouvelle série de questions orales est acceptée par 43 oui contre 3 non (5 abstentions).

**La présidente.** Je vous remercie de ce vote. Je crois qu'il nous aidera à avancer un peu dans nos travaux...

### 4. **Projet de délibération du 27 juin 2011 de M<sup>me</sup> Alexandra Rys, MM. Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli, M<sup>me</sup> Salika Wenger, MM. Julien Cart, Rémy Burri et Carlos Medeiros: «Règlement du Conseil municipal: Commission consultative des espaces verts et de l'environnement» (PRD-6)<sup>1</sup>.**

#### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

vu la décision du Conseil administratif du 15 juin 2011 de dissoudre la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement;

sur proposition du bureau du Conseil municipal,

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 434.

*décide:*

*Article unique.* – De supprimer la lettre j), «2 membres de la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement», figurant à l'article 130 (lettre B), «Elections», du règlement du Conseil municipal.

*Préconsultation*

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, vous aurez compris en lisant le nom des auteurs du projet de délibération PRD-6 que celui-ci émane du bureau. Nous vous proposons de modifier le règlement du Conseil municipal en supprimant la lettre j) de l'article 130, qui concerne l'élection de deux membres de la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement. En effet, nous avons appris au mois de juin dernier que ladite commission n'existait plus. Aucun de mes collègues membres du bureau ne souhaitant prendre la parole à ce sujet, je mets aux voix l'entrée en matière sur ce projet de délibération.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 58 oui contre 1 non (1 abstention).

**M. Christian Zaugg** (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, après la disparition – que nous regrettons encore – de la commission Agenda 21, notre groupe estime qu'il est indispensable de permettre à la population, ainsi qu'aux associations et aux partis politiques de donner leur avis sur des questions environnementales à l'échelon municipal. C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons le maintien de la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement.

Comment en serait-il autrement, d'ailleurs, alors même que de nombreux projets de la Ville affectent notre environnement urbain, tant dans le domaine des espaces industriels que par l'impact qu'ils ont sur notre patrimoine arboricole?

Il est essentiel de traiter des problèmes en amont, plutôt que de pousser, faute d'une concertation suffisante, des citoyens et des citoyennes à déposer des pétitions, voire à lancer des référendums.

Nous vous invitons donc, chères et chers collègues, à donner une suite favorable à notre proposition, à savoir le maintien de cette commission consultative.

**M. Alberto Velasco** (S). Le groupe socialiste non plus n'est pas d'accord de supprimer la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement.

Projet de délibération: Commission consultative des espaces verts  
et de l'environnement

ment, et cela pour une raison évidente: la Ville de Genève possède de très nombreux espaces verts! On m'a rapporté que l'on éliminait cette commission car elle n'avait pas assez de travail – mais il suffirait de l'alimenter un peu! Les points à traiter ne manquent pas, ni non plus les interventions de citoyens à ce sujet! Je me promène à Genève, moi aussi, et je vois bien comment sont gérés les espaces verts!

En outre, il s'agit d'une commission consultative, c'est-à-dire d'une structure extérieure au Conseil municipal qui a l'avantage de faire intervenir les citoyens. Ils ont beau ne pas siéger dans cette enceinte, ils ont le droit d'avoir leur avis et de participer à des travaux de réflexion qui nous sont communs. C'est l'occasion, pour eux, d'avoir un échange avec un magistrat qui s'adresse à eux et les écoute.

Par conséquent, étant très attachés à la démocratie directe, nous estimons qu'il serait vraiment dommage de supprimer cet outil démocratique. Nous aimerions que le Conseil administratif revienne sur cette décision et restaure la commission en question. Je suis sûr que M. le maire aura suffisamment de projets par le biais desquels il pourra la solliciter et alimenter ses travaux, nous connaissons bien ses capacités en la matière... Nous refuserons donc la suppression de la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement.

**M. Michel Chevolet (DC).** Evidemment, l'environnement est devenu le sujet du millénaire! Nous vivons des moments difficiles sur le plan environnemental – songez, chers collègues, à ce qui s'est passé en France il y a quelques jours à peine! La magistrate Sandrine Salerno a même décidé de soutenir l'environnement en créant un service d'une importance capitale. Comme si nous n'avions rien fait depuis dix ans pour Agenda 21, dans cette municipalité! Elle a donc inscrit au projet de budget 2012 un certain nombre de postes qui nous permettront encore de parler jour après jour de ce sujet du millénaire...

Ce faisant, nous continuerons à subventionner les partis politiques à travers les jetons de présence versés à leurs représentants. Très pratique! Je pense que, dans une démocratie telle que la nôtre et au sein du parlement de milice qu'est le Conseil municipal, il faut mener une réflexion primordiale sur les enjeux de cette démocratie que nous aimons tant... Bien que les réflexions de la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement soient sans doute d'un intérêt importantissime et d'un apport crucial à vos yeux, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs, d'aller dans le sens du Conseil administratif et d'approuver la suppression de cette commission.

**M. Gary Bennaim (LR).** Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et conseillers municipaux, je suis particulièrement impressionné par la

Projet de délibération: Commission consultative des espaces verts  
et de l'environnement

mauvaise qualité de lecture et d'écoute de mes amis du banc d'au fond à gauche et des vendeurs de roses... Vous transmettez, Madame la présidente! Je suis désolé de constater qu'ils n'ont pas lu le projet de délibération du bureau, lequel stipule simplement que, dans le cadre de ses prérogatives, le Conseil administratif a décidé de dissoudre la Commission consultative extraparlamentaire des espaces verts et de l'environnement.

Naturellement, selon la proposition de M. Velasco, cette dernière pourrait s'autoalimenter en objets à traiter... Cela permettrait à certains de gagner un peu plus de jetons de présence – nous savons qu'ils en sont friands – tout en siégeant pour ne rien faire! Mais il est inutile d'épiloguer là-dessus, puisque la commission en question n'existe plus! Je propose à ceux qui demandent son rétablissement de s'informer à ce sujet auprès de leurs représentants au sein du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal.

On ne nous demande pas ici ce que nous pensons de la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement, on nous signale qu'elle n'existe plus et que le règlement du Conseil municipal n'est plus adapté! Nous devons donc éliminer le paragraphe y afférent. De la même façon, si l'on décidait aujourd'hui de supprimer les carrosses en ville, par exemple, il ne serait plus nécessaire de conserver un article à ce sujet dans la loi sur la circulation routière... Il s'agit simplement de réajuster un règlement qui n'est plus à jour.

J'insiste sur le fait que l'on ne nous demande pas si nous voulons ou non conserver la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement, ni si nous savons comment l'alimenter en objets inutiles! Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, réfléchissez un peu, lisez le projet de délibération PRD-6 et soutenez le bureau dans sa demande de mise à jour du règlement du Conseil municipal! Merci!

**M. Pascal Holenweg (S).** Un horrible doute me tenaille... Je ne sais pas sur quoi je dois voter! On me dit que la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement a été supprimée; si tel est bien le cas, il est effectivement absurde d'en désigner les membres. Mais j'entends dire également que le Conseil administratif n'aurait pas la possibilité de dissoudre lui-même cette commission, auquel cas il suffirait de refuser le projet de délibération PRD-6 pour assurer son maintien.

Dans le doute, je propose que nous renvoyions *ipso facto* ce projet de délibération à la commission du règlement, afin de savoir exactement de quoi nous parlons, quelle est la nature de cette commission consultative et qui sont ses membres. Ainsi, nous pourrions éventuellement la rétablir de manière explicite au nombre des commissions du Conseil municipal citées dans le règlement. Pour

Projet de délibération: Commission consultative des espaces verts  
et de l'environnement

le moment, je ne sais ni ce qu'est cette commission, ni sur quoi nous devons voter: est-ce le maintien ou la suppression de la commission, la désignation des membres dans une commission qui n'existe plus, ou encore la suppression de la désignation des membres dans une commission qui existe encore?

**M. Denis Menoud** (MCG). Pour le Mouvement citoyens genevois, la situation est très simple: nous sommes favorables au maintien de la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement, car elle est absolument indispensable pour une raison évidente que chacun connaît: chaque fois que l'on veut couper un arbre, à Genève, il y a des oppositions! Nous ne pouvons donc que rejoindre les propos de M. Zaugg. Rappelez-vous l'affaire des Minoteries, Mesdames et Messieurs! Les plus anciens d'entre nous savent bien ce qui s'est passé alors!

Le Conseil municipal, tous partis confondus, ne doit en aucun cas faire confiance au Conseil administratif, car c'est à nous, élus du peuple, de discuter avec les citoyens des projets qui concernent les caisses de la Ville. Merci de m'avoir écouté!

**M. Christian Zaugg** (EàG). Mesdames et Messieurs, je suis scandalisé par le mépris dont vient de faire preuve un conseiller municipal des bancs d'en face! Plus que jamais, la population a son mot à dire en matière d'environnement. Vous ne pouvez pas le nier! Nous sommes face à des projets pour lesquels il y a une pesée d'intérêts, mais qui sont quand même dévastateurs sur ce plan!

Souvenez-vous de la votation sur le nouveau Musée d'ethnographie! J'étais favorable au projet, mais je reconnais que les arguments de ses opposants n'étaient pas totalement irrecevables. Je pourrais également citer la rénovation de la plaine de Plainpalais et de nombreux autres dossiers. Il est invraisemblable de ne pas permettre à la population de donner son avis sur ces aménagements!

La commission consultative dont il est question ici ne s'occupe pas que des arbres mais, comme son nom l'indique, elle traite des problématiques qui touchent à l'environnement en général. Prétendez-vous que nous n'avons pas de problèmes d'environnement? Nous sommes saisis de quantité de propositions à ce sujet, aussi bien de la part de la gauche que de la droite! Je pense à la parcelle d'Artamis, ou encore au périmètre des Eaux-Vives, que nous devons dépolluer. Et la population n'aurait rien à dire là-dessus? C'est impensable! Nous sommes donc favorables au maintien de la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement, car nous estimons que la population genevoise a son mot à dire sur ces questions! (*Applaudissements.*)

**M. Pierre Maudet, maire.** Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, il s'agit pour moi de vous réexpliquer sans aucune polémique le cadre de ce débat. La Commission consultative des espaces verts et de l'environnement a été créée, il y a deux législatures, par mon prédécesseur en charge des espaces verts, Manuel Tornare. Dans un premier temps, elle était orientée vers la participation des citoyennes et des citoyens et fonctionnait sur un mode qui ne prévoyait pas spécialement une représentation du Conseil municipal, mais plutôt celle d'associations de quartier et de gens a priori sans attaches partisanes.

Dans un deuxième temps, vu l'évolution de cette commission, Manuel Tornare a adapté son règlement en modifiant substantiellement son fonctionnement pour en faire une structure d'ordre technique, avec des représentants de Pro Natura, du World Wildlife Fund (WWF) et du service des espaces verts d'autres villes. Il s'agissait d'adopter une approche complètement différente et nettement plus prospective, et non pas – je le précise ici sans aucun esprit polémique – de servir de réceptacle aux plaintes de la population concernant l'abattage d'arbres ou de réfléchir à l'écho à donner à de futurs projets.

Cette commission a donné satisfaction un certain temps mais, vers la fin du mandat de mon prédécesseur, elle ne s'est plus guère réunie. Je suis d'autant plus à l'aise pour le dire que son président de l'époque, M. Alexandre Breda – qui travaillait alors aux Conservatoire et Jardin botaniques et qui est actuellement chef du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire – se trouve à la tribune du public et peut corroborer mes dires. Il s'agissait donc d'une commission technique.

Pourquoi le Conseil administratif unanime, suivi par le bureau du Conseil municipal, propose-t-il aujourd'hui cette modification du règlement? Parce qu'il a décidé – de façon unilatérale, certes, mais cette prérogative lui appartient – de supprimer cette commission extraparlamentaire qui dépend de lui. Pourquoi? Je reprends mon argumentaire du mois de juin, en espérant que M. Zaugg voudra bien m'écouter au lieu de nous faire des procès d'intention...

Si l'exécutif a pris cette décision, ce n'est pas pour faire ce qu'il veut, mais précisément parce qu'il respecte au plus haut point le travail de cette assemblée! J'abonde dans le sens de ce que disait M. Menoud tout à l'heure: les projets en matière d'aménagement d'espaces verts auxquels la population est attentive, car ils ont un impact fort sur les arbres, la nature et l'environnement, passent justement par le Conseil municipal. Mesdames et Messieurs, en tant que parlement élu, vous êtes les représentants des citoyennes et des citoyens et c'est à vous qu'il appartient de vous prononcer sur ces problématiques – non à une commission dont les règles n'étaient pas très bien établies, qui appelait d'abord de ses vœux une participation citoyenne puis qui avait pris un caractère technique.



Projet de délibération: Commission consultative des espaces verts  
et de l'environnement

Au Conseil administratif, nous postulons que c'est votre rôle à vous, Conseil municipal, de vous prononcer sur les projets environnementaux et de répercuter la position des citoyennes et des citoyens. Or vous le faites parfaitement, dans ce domaine comme dans d'autres! Sinon, nous pourrions nous mettre à créer des commissions consultatives dans tous les domaines! Pourquoi privilégier l'environnement? Pourquoi ne pas faire de même pour les constructions, par exemple? Créons une commission consultative sur les constructions, elle aidera sans doute beaucoup mon collègue Pagani à prendre ses décisions! Et elle paralysera peut-être encore davantage les processus...

Le Conseil administratif considère que c'est le parlement – c'est-à-dire vous! – qui prend les décisions. C'est vous qui nous interpellez à bon droit sur les questions que vous avez à nous poser par rapport à des abattages d'arbres ou d'autres sujets analogues. Pour cette raison, la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement et, de façon générale, toutes les commissions consultatives – il n'y en avait qu'une, mais il aurait pu y en avoir plusieurs – n'ont pas de raison d'être.

Nous vous demandons simplement, ce soir, de prendre acte de ce changement et de mettre à jour le règlement du Conseil municipal en fonction de la décision du Conseil administratif. Si vous souhaitez développer la logique des commissions extraparlimentaires, grand bien vous fasse! Vous pouvez créer vos commissions extraparlimentaires dans tous les domaines où vous le jugerez utile!

Sachez simplement que le Conseil administratif – j'en conclus par là – veut promouvoir la concertation. Il a des contacts réguliers avec les organes extraparlimentaires représentant la population, par exemple dans le milieu cycliste: tous les six mois, je rencontre Pro Vélo et l'Union genevoise des piétons. En ce qui concerne les arbres, même si c'est nouveau pour moi, je rencontre Pro Natura, le WWF et d'autres. Nous respectons donc le principe de la concertation avec les associations et groupements concernés. Nous sommes au contact de la population, comme vous, mais nous laissons le parlement faire son travail! Nous vous demandons simplement d'en prendre acte. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Avant de donner la parole au prochain intervenant, j'aimerais préciser un point soulevé par M. Holenweg. Mesdames et Messieurs, si vous refusez le projet de délibération PRD-6 du bureau du Conseil municipal, cela signifie simplement que l'élection des membres de la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement restera inscrite au règlement, et que nous devons donc procéder à l'élection de personnes qui ne seront jamais convoquées!

*M. Christian Zaugg (EàG).* C'est un avis personnel!

**La présidente.** Pas du tout, Monsieur Zaugg! Comme vient de vous l'expliquer M. le maire, ce n'est pas le Conseil municipal qui convoque la commission en question et qui gère ses réunions, même s'il élit deux de ses membres.

**M. Alberto Velasco (S).** J'interviendrai d'abord sur la forme. Vous avez raison, Monsieur mon collègue libéral-radical Bennaïm, ce que l'on nous propose ici est un toilettage du règlement; nous l'avons bien compris! La gauche n'est pas si bête que cela! Vous le pensez peut-être, mais ce n'est pas le cas! Ma remarque s'adresse aussi à vous, Monsieur Chevrolet!

Il n'en reste pas moins que, si nous acceptons ce toilettage du règlement du Conseil municipal, nous entérinons de fait la décision du Conseil administratif de supprimer la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement. Or, si nous nous opposons à ce projet de délibération PRD-6, c'est justement pour manifester notre refus de la décision du Conseil administratif! Vous voyez, nous avons une autre logique que la vôtre! Il y a d'autres logiques que celle de la droite!

Nous refusons donc ce toilettage du règlement, car nous ne sommes pas d'accord de réglementer la suppression d'une commission que nous voulons rétablir. Cependant, M. le maire a raison de dire que la Commission des espaces verts et de l'environnement dépend du Conseil administratif et que ce dernier a donc le droit de ne plus vouloir la convoquer. Il en va de même au Canton, où les commissions consultatives sont nommées par le Conseil d'Etat.

C'est pourquoi, comme l'a proposé mon collègue Holenweg, nous aimerions renvoyer cet objet à la commission du règlement, afin d'y instaurer une commission consultative analogue dépendant, cette fois, du Conseil municipal. Il est vrai que cela demandera tout un travail, mais nous défendons ici une position politique. Nous considérons qu'il est intéressant de consulter certains experts, ainsi que des citoyens, au sujet des projets environnementaux. Ces commissions consultatives ne sont d'ailleurs pas uniquement constituées d'experts, car tout un ensemble de personnes de formations diverses en font partie, d'où l'intérêt de connaître leur opinion avant de prendre des décisions définitives au sein du Conseil municipal.

Voilà en quoi consistait le rôle de la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement. C'était intéressant, même s'il ne faut pas en abuser. Par conséquent, je trouverais dommage de s'en passer. Nous proposons donc de renvoyer le projet de délibération PRD-6 dans la commission adéquate, afin de rétablir cet organe après avoir au moins débattu de son utilité. En tout cas, nous refusons de le supprimer d'emblée, comme on nous le demande aujourd'hui.

Projet de délibération: Commission consultative des espaces verts  
et de l'environnement

**M. Pascal Holenweg (S).** Trois points sont un peu plus clairs que tout à l'heure. Premièrement, nous savons maintenant que la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement dépend bien du Conseil administratif, et donc qu'il a la compétence de la supprimer – formellement, en tout cas, car la dimension politique d'un tel acte appelle un autre débat.

Deuxièmement, le projet de délibération PRD-6 demande une modification du règlement du Conseil municipal, ce qui justifie son renvoi pour examen à la commission du règlement. Nous y discuterons à la fois du bien-fondé du maintien de cette commission consultative et de sa dimension politique, dans l'idée d'élargir ses compétences. En tout cas, poursuivre le débat de ce soir sur le mode où il a commencé, mis à part le caractère légèrement bouffon d'un certain nombre d'interventions, revient à ne pas se donner la possibilité de comprendre ce qui est demandé.

Pour ma part, je propose que cette modification du règlement du Conseil municipal, comme toutes les autres, soit renvoyée à la commission du règlement. Dans ce cadre, le Conseil administratif s'expliquera sur les raisons pour lesquelles il a supprimé la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement, et les conseillers municipaux – dont je suis – qui sont partisans de son maintien proposeront de la rétablir en précisant son cahier des charges et le champ de ses activités.

Quant à la question de la rémunération des commissaires, si elle en tarabuste certains il suffit d'instituer une commission sans jetons de présence!

**La présidente.** Je vous remercie, Monsieur Holenweg. Je mettrai donc aux voix, tout à l'heure, votre proposition de renvoi du projet de délibération PRD-6 à la commission du règlement.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis estomaqué! Je n'en reviens pas d'entendre M. Holenweg nous traiter de bouffons, alors que dans sa précédente intervention il ne comprenait rien à cet objet! C'est le plus grand des bouffons qui nous traite de bouffons! Je trouve cela vraiment très cocasse! Tout à l'heure, la gauche nous faisait un procès d'intention, tandis que nous relevions à juste titre que la Commission des espaces verts et de l'environnement n'avait plus lieu d'être. M. Velasco a même dit que M. Maudet, qui est très inventif, saurait bien lui trouver des objets à traiter! Quelles arguties! La voilà, la bouffonnerie, et nous y sommes en plein!

Sachons raison garder, de grâce! Et rejoignons les propos du maire! Il nous a expliqué que la commission en question n'avait plus lieu d'être, et qu'il fallait

la supprimer. Ne passons pas des heures à nous livrer à des espèces d'exercices intellectuels aussi décevants que vides de sens! (*Applaudissements.*)

**M. Alexis Barbey** (LR). Je constate – et je le souligne à l'intention des téléspectateurs qui nous regardent encore – que nous sommes en train de discuter d'un sujet que personne ne connaît vraiment! Parmi les intervenants précédents, personne n'a défini le rôle et les objectifs précis de la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement. Personnellement, je regrette que nous en restions ainsi à un débat suspendu en l'air, sans aucun ancrage réel.

Mesdames et Messieurs, s'il y a une chose dont je suis convaincu, c'est que, tout comme trop d'impôt tue l'impôt, trop de démocratie tue la démocratie! En l'occurrence, j'ai l'impression que l'on est en train d'essayer de maintenir une commission dont le seul rôle est de prolonger les procédures et d'éviter que notre chambre municipale ne prenne des décisions en matière d'investissements et de fonctionnement. Personne ne peut se souvenir d'une seule fois où la commission en question a été réellement utile en apportant du nouveau à nos débats! Pourquoi s'est-elle maintenue? Uniquement parce que certains intérêts étaient en jeu et que l'on aimait prolonger le débat démocratique dans des méandres où il n'a rien à faire! Uniquement pour essayer de faire valoir des points de vue politiques qui n'ont pas trouvé ailleurs de vraie raison d'être!

Bien que certains l'aient prétendu ce soir, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas moyen de s'élever contre l'abattage des arbres et le rognage des jardins. Il existe plusieurs manières d'exprimer ce genre d'opposition, A gauche toute! nous l'a démontré par un référendum contre l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mais on peut recourir aussi au dépôt d'une pétition et à d'autres moyens institutionnels réguliers, comme par exemple à une intervention auprès de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Mesdames et Messieurs, il y a maintes et maintes façons de procéder contre des mesures de toilettage de l'espace public qui déplairaient à la population! La Commission consultative des espaces verts et de l'environnement ne représentait pas un moyen essentiel, mais accessoire, et sa raison d'être n'a jamais été prouvée.

Je rappelle aussi à tous ceux qui, comme nous, sont actifs au sein d'associations, le rôle important de ces dernières. Elles n'ont jamais eu besoin d'attendre une intervention auprès d'une commission consultative instituée par le Conseil administratif pour faire valoir leurs droits! Et c'est une excellente chose! Je le souligne malgré le fait que, en tant que libéral, je regrette souvent le temps et l'énergie que nous perdons à lever ce type d'oppositions... Mais il n'en demeure pas moins qu'elles constituent un droit essentiel. Les associations ont droit de cité et elles l'utilisent activement, sans avoir besoin de substituts démocratiques externes et artificiels.

Projet de délibération: Commission consultative des espaces verts  
et de l'environnement

Mesdames et Messieurs, nous devons assumer nos responsabilités électives! Il ne faut pas les diluer dans des commissions extraparlimentaires qui n'ont qu'un pouvoir subsidiaire et derrière lesquelles nous pourrions nous cacher pour ne pas prendre certaines décisions. Nous avons été élus pour trancher, pour donner à la ville de Genève son visage de demain, notamment grâce aux espaces verts et aux arbres, nous devons garder ce pouvoir! A nous de faire avancer les dossiers au rythme qui est le nôtre – et il n'est déjà pas si rapide! Ne nous donnons pas des raisons supplémentaires de faire durer les problèmes!

Prenons et gardons nos responsabilités, et éliminons la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement! Je pense que les personnes qui en ont fait partie l'ont servie avec les meilleurs sentiments mais, malgré tout, cette structure n'est pas à même de faire avancer la cause de la Ville de Genève en matière d'aménagement urbain!

**La présidente.** Le bureau du Conseil municipal est saisi d'une motion d'ordre de M<sup>me</sup> Vera Figurek, qui demande de clore le débat immédiatement et de renvoyer le projet de délibération PRD-6 à la commission du règlement, comme M. Holenweg en a fait la demande. Madame Figurek, vous écrivez dans le libellé de votre motion d'ordre qu'il faut renvoyer le projet de délibération en commission avec la proposition de M. Holenweg, mais ce n'est pas cela qu'il faut comprendre, n'est-ce pas? Si vous voulez demander le rétablissement de la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement, vous devez déposer un autre objet. Il s'agit donc maintenant de décider si nous supprimons la lettre j) de l'article 130 du règlement du Conseil municipal.

**M. Pascal Holenweg (S).** Madame la présidente, je considère que nous avons déposé un amendement demandant le maintien de la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement, mais il peut fort bien être discuté dans le cadre de l'étude du projet de délibération PRD-6 au sein de la commission du règlement. Il s'agit donc bien de lui renvoyer le tout!

**La présidente.** Vous souhaitez créer une nouvelle commission? Mais nous ne le pouvons pas! Cela n'a pas de sens!

*M. Pascal Holenweg.* Le bureau du Conseil municipal nous a fait une proposition via le projet de délibération PRD-6. Nous en accusons réception et nous le renvoyons pour examen à la commission du règlement. Après en avoir discuté,

elle reviendra devant le Conseil municipal pour proposer une solution – la vôtre ou la nôtre!

**La présidente.** Monsieur Holenweg, je comprends bien ce que vous demandez, mais le document que vous avez déposé auprès du bureau pose un problème formel, car il s'agit d'une motion préjudicielle et ce type d'objet n'existe plus! En outre, votre texte stipule: «Le Conseil municipal rétablit la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement.» Or, ce n'est pas nous qui l'avons supprimée! Nous ne pouvons pas rétablir une infrastructure qui ne dépend pas de nous et sur laquelle nous n'avons aucune prise! (*Brouhaha.*)

Mesdames et Messieurs, je vous demande tout d'abord de vous calmer! Veuillez donner deux minutes au bureau pour décider de la procédure de vote. Il n'y aura pas d'autre prise de parole sur le fond, mais uniquement sur la motion d'ordre qui demande la clôture du débat. Je suspends la séance quelques instants.

*(La séance est suspendue de 21 h 10 à 21 h 14.)*

**La présidente.** Le bureau confirme ce que je disais à l'instant. Le texte déposé par M. Holenweg n'étant pas une motion d'ordonnancement, pour la bonne raison que le délai de dépôt d'un tel objet était dépassé, il est donc enregistré comme un objet nouveau qui prendra sa place à l'ordre du jour. Pour la minute, Mesdames et Messieurs, je ne peux que vous faire voter la motion d'ordre de M<sup>me</sup> Figurek, qui demande la clôture du débat et le renvoi du projet de délibération PRD-6 à la commission du règlement.

Mise aux voix, la motion d'ordre de M<sup>me</sup> Figurek est acceptée par 31 oui contre 24 non. Le projet de délibération PRD-6 est renvoyé à la commission du règlement.

**La présidente.** Le débat est clos. Cependant, nous avons appris que, pendant les délibérations du bureau sur la procédure à suivre, un membre du Conseil municipal avait eu un geste pour le moins déplacé à l'encontre de M. Haas. Ce fait est confirmé. Monsieur Holenweg, je crains qu'il ne s'agisse de vous et je vous demande de bien vouloir vous excuser.

**M. Pascal Holenweg (S).** Madame la présidente, vous êtes parfaitement dans votre rôle en me demandant de m'excuser; je suis parfaitement dans le mien en refusant.

*Des voix.* Dehors!

**La présidente.** Je donne la parole au chef de groupe socialiste, Monsieur Alberto Velasco.

**M. Alberto Velasco (S).** J'ai vu ce qui s'est passé, c'est indéniable. Ce n'est pas une attitude convenable dans une enceinte comme la nôtre. Au nom du groupe socialiste, Madame la présidente, je vous demande d'excuser ce geste. (*Brouhaha.*)

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, je suis désolée, mais cela ne peut pas continuer ainsi. Je retiens qu'un geste déplacé a été formulé à l'encontre d'un ou de plusieurs conseillers municipaux – peu importe, du moment que le fait n'est pas nié. Je salue l'effort de M. le chef de groupe Velasco, qui a présenté ses excuses, mais je ne peux pas accepter ce genre de comportement de la part de son collègue de parti, je le regrette. Monsieur Holenweg, je vous demande une fois de plus de vous excuser à titre personnel, puisque vous êtes l'auteur de ce geste.

**M. Pascal Holenweg (S).** Madame la présidente, si le Conseil municipal dans son ensemble a pris ce geste pour lui, je m'en excuse auprès de lui dans son ensemble. Si certains de ses membres ont voulu le prendre pour eux personnellement, tant mieux!

**La présidente.** Monsieur Holenweg, votre attitude n'est pas acceptable. Je vous demande de quitter la salle. (*Brouhaha.*) Mesdames et Messieurs, si le silence n'est pas rétabli à l'instant, je suspends définitivement la séance! A titre personnel et, je pense, au nom des membres du bureau du Conseil municipal, je ne peux que regretter ce genre de débordement. Je ne veux pas connaître le droit et les torts des uns et des autres! Pour moi, le fait est que nous sommes ici pour représenter la population et travailler à son service. Toutes les fois que nous sommes obligés d'interrompre la séance pour quelque motif que ce soit, quelle que soit la cause du brouhaha ou la raison pour laquelle vous êtes trop vifs dans votre amour de la chose publique, vous ne rendez pas service à la population de la ville, je suis désolée de vous le dire! (*Applaudissements.*)

Motion: gaspillage énergétique dans les bâtiments de la Ville de Genève

**5. Motion du 28 avril 2010 de MM. Mathias Buschbeck, Marc Dalphin, Bayram Bozkurt, Alpha Dramé, Georges Breguet, Yves de Matteis, Fabien Sartoretti, Alexandre Wisard, M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger et Valérie Bourquin: «Mettons rapidement fin au gaspillage énergétique dans les bâtiments de la Ville de Genève» (M-917)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la vétusté du parc immobilier de la Ville de Genève;
- le gaspillage énergétique engendré par la mauvaise isolation de ces bâtiments;
- le fait que la Ville de Genève est un des principaux propriétaires de bâtiments dans le canton de Genève;
- la volonté maintes fois confirmée par le Conseil municipal d'augmenter le rythme des rénovations;
- l'adoption de la loi sur l'énergie par le peuple le 7 mars dernier, offrant un cadre légal extrêmement favorable à ce type de mesures;
- l'augmentation de confort et la baisse des charges qui en résulteront pour les locataires de la Gérance immobilière municipale;
- l'absence de planification ambitieuse en la matière;
- la nécessité, au niveau mondial, de diminuer nos émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici à 2020 pour ne pas dépasser une augmentation de la température moyenne de 2° C aux conséquences dramatiques,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter, dans un délai de six mois, conformément au règlement du Conseil municipal, un plan permettant la rénovation d'ici à 2020 des immeubles propriété de la Ville qui consomment plus de 400 MJ/m<sup>2</sup>/an.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, l'entrée en matière sur la motion est mise aux voix; elle est acceptée à l'unanimité (56 oui).

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission du logement est accepté à l'unanimité (52 oui).

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6059. «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Motion d'ordonnancement, 448.



Projet de délibération et motions: emplois et places d'apprentissage  
pour les jeunes et les jeunes sans-papiers

**6.a) Projet de délibération du 8 juin 2011 de M<sup>mes</sup> Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Denis Menoud, Soli Pardo, Antoine Salamin, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Cinq cents emplois aidés pour les jeunes» (PRD-4)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- que le Mouvement citoyens genevois a proposé aux électeurs de la Ville de Genève des actions concrètes pour l'emploi des jeunes résidents;
- la précarisation alarmante d'une partie de la jeunesse de notre ville;
- que beaucoup de jeunes ne trouvent pas de places d'apprentissage pour diverses raisons, alors qu'un apprentissage permet d'obtenir un certificat de capacité et de trouver un travail autre que ceux de livreur de pizzas et de nettoyeur de voiture ou qu'un emploi précaire chez McDonald's;
- qu'une formation professionnelle en entreprise, avec un vrai patron, permet de comprendre comment fonctionne le monde du travail ainsi que ses exigences;
- que parfois des jeunes ont un parcours chaotique sur le plan scolaire, ce qui les handicape pour trouver une place d'apprentissage car souvent il y a une sévère sélection pour être éligible à un poste d'apprenti;
- que dans notre société de consommation effrénée ceux qui sont laissés sur la touche peuvent être amenés à «faire des conneries» pour financer leurs besoins vitaux;
- qu'être apprenti c'est avoir un statut social qui évite la marginalisation et la perte de confiance en soi;
- que beaucoup de jeunes ont peu ou pas d'expérience professionnelle, ce qui les handicape grandement pour leur carrière professionnelle future;
- que la nouvelle loi sur le chômage pénalise les jeunes et que le Canton ou la Ville délaissent les jeunes qui sont livrés à eux-mêmes,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de 11 de ses membres,

---

<sup>1</sup> Annoncé, 430. Motion d'ordonnancement, 450.

Projet de délibération et motions: emplois et places d'apprentissage  
pour les jeunes et les jeunes sans-papiers

*décide:*

*Article premier.* – Un crédit de fonctionnement de 7 500 000 francs (dont les trois quarts seront provisionnés sur les trois prochains exercices budgétaires) est ouvert au Conseil administratif en vue de soutenir financièrement durant quatre ans la création de 250 «Places d'apprentissage en emploi aidé», selon les dispositions prévues à l'article 3 de la présente délibération. Une ligne budgétaire spécifique est inscrite au budget de fonctionnement de chaque exercice.

*Art. 2.* – Un crédit de fonctionnement de 6 750 000 francs est ouvert au Conseil administratif en vue de soutenir financièrement 250 «Places de travail première embauche en emploi aidé», selon les dispositions prévues à l'article 4 de la présente délibération. Une ligne budgétaire spécifique est inscrite au budget de fonctionnement lors de chaque exercice budgétaire.

*Art. 3.* – Les emplois aidés «Place d'apprentissage» couvrent la durée d'un contrat d'apprentissage d'une durée maximale de quatre ans et ils sont notamment contrôlés par les autorités compétentes communales, cantonales et fédérales. Le montant maximal de la subvention est de 50% de la masse salariale de l'apprenti telle qu'elle est définie par les usages de la profession ou les conventions collectives de travail de chaque branche économique.

*Art. 4.* – Les emplois aidés «Première embauche» couvrent la durée d'un contrat privé au sens de l'article 319 du Code des obligations et suivant d'une durée maximale d'une année. Le montant maximal de la subvention est de 50% de la masse salariale de l'employé telle qu'elle est définie par les usages de la profession ou les conventions collectives de travail de chaque branche économique.

Les contrats de «Première embauche» sont réservés prioritairement à ceux qui six mois après l'obtention d'un certificat fédéral de capacité n'ont pas trouvé d'emploi convenable, ceux qui sont de retour du service militaire et qui sont sans travail et ceux qui six mois après avoir obtenu un master de l'Université de Genève ou un titre équivalent d'une haute école genevoise n'ont pas trouvé un emploi convenable.

Ceux qui ont bénéficié d'une place d'apprentissage en emploi aidé telle qu'elle est mentionnée à l'article premier ne peuvent pas bénéficier d'un contrat de première embauche auprès du même employeur.

*Art. 5.* – Les ayants droit des emplois aidés sont, d'une part, tous jeunes âgés entre 15 et 25 ans domiciliés sur le territoire de la Ville de Genève et dont eux-mêmes ou leurs responsables légaux sont contribuables sur la Ville de Genève, et, d'autre part, les employeurs privés contribuables en Ville de Genève, prioritairement les PME, les artisans ou les professions libérales, inscrites au Registre du commerce, à jour sur les plans fiscaux et dont les charges sociales sont régulièrement payées et qui n'ont pas subi de condamnation pour infraction à la loi

Projet de délibération et motions: emplois et places d'apprentissage  
pour les jeunes et les jeunes sans-papiers

sur l'assurance vieillesse et survivants ou la loi fédérale sur les étrangers; seuls les employeurs n'ayant pas procédé à des licenciements économiques ou abusifs dans les trois ans précédant la signature du contrat d'apprentissage ou de travail privé «Première embauche» sont éligibles aux présentes mesures.

Ces aides de la Ville de Genève ne sont pas cumulables avec d'autres prestations en faveur de l'emploi ou de l'aide sociale de la Ville, du Canton ou de la Confédération, ni d'organismes privés ou sociaux tels que l'Hospice général.

*Art. 6.* – Le Conseil administratif établit un rapport annuel sur l'application des mesures définies aux articles premier et suivants de la présente délibération et il le fournit au Conseil municipal.

*Art. 7.* – Le Conseil municipal, notamment par l'intermédiaire de la commission des finances, est autorisé, en tout temps, à demander un rapport au Contrôle financier de la Ville de Genève ou de tout autre organe mandaté par elle.

*Art. 8.* – Il sera pourvu à la dépense prévue aux articles premier et 2 par l'affectation d'une partie du boni 2010 de la Ville de Genève, lequel s'élève à 81 100 000 francs.

*Préconsultation*

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée sans opposition (49 oui et 1 abstention).

**M. Denis Menoud** (MCG). Mesdames et Messieurs, je remercie le Conseil municipal de bien vouloir faire bon accueil au projet de délibération PRD-4 pour nos jeunes. Sans doute certains téléspectateurs se demandent-ils de quoi il en retourne, c'est pourquoi j'entends donner quelques explications. En fait, c'est simple à comprendre. De nombreux jeunes sont aujourd'hui laissés à eux-mêmes dans la cité car, pour différentes raisons, ils n'ont pas trouvé de place d'apprentissage. Nous souhaitons que la collectivité contribue à les aider à trouver un premier emploi.

Au nom du Mouvement citoyens genevois, je remercie le Conseil municipal de faire droit à cette demande. Elle correspond à ce que nous avons annoncé durant notre campagne électorale et, maintenant, nous voulons passer à l'action. Nous espérons pouvoir réaliser ce projet tous ensemble. Merci d'avance!

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung** (Ve). J'avais cru comprendre qu'il n'y aurait pas de débat ce soir sur cet objet, mais puisque nous l'avons engagé, je prends la parole!

## Projet de délibération et motions: emplois et places d'apprentissage pour les jeunes et les jeunes sans-papiers

Le projet de délibération PRD-4 du Mouvement citoyens genevois demande 500 emplois pour les jeunes. Son véritable examen, comme pour d'autres objets du même ordre, aura lieu lors du débat budgétaire; en effet, la création de 500 emplois correspond à une demande de crédit d'environ 14 millions de francs. A ce moment-là, il faudra que le Mouvement citoyens genevois affirme sa présence activement et politiquement, c'est-à-dire qu'il ne se range pas du côté de l'Entente et des baisses d'impôts qu'elle entend demander. Sans ressources financières, nous ne pourrions jamais réaliser ce genre de projet!

Pour la petite histoire, lors de la précédente législature, le Conseil municipal a travaillé sur le projet VIA soutenu par la Boîte à boulots en faveur des jeunes de 15 à 25 ans. Il s'agit donc de la même tranche d'âge que celle visée par le projet de délibération PRD-4. Ledit projet VIA, qui concernait les jeunes fortement marginalisés, a été soutenu par notre parlement. Dans notre canton, on compte environ 1800 jeunes entre 15 et 18 ans qui sont à l'assistance publique; parmi eux, 500 habitent sur le territoire de la Ville de Genève.

Dans ce contexte, le projet de délibération PRD-4 est tout à fait louable, mais il faudra examiner les modalités de son application au sein de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. En effet, des jeunes marginalisés ne peuvent pas d'emblée commencer un apprentissage sans passer par une structure intermédiaire, comme le projet VIA, par exemple, pour les remotiver. S'ils ont «décroché» à l'âge de 13 ou 14 ans, ils ne sont pas à même de s'engager directement dans un apprentissage. Il faut les aider à retrouver des motivations, et c'est bien à cela que sert le projet VIA.

Je signale au passage que, bien que nous ayons approuvé ledit projet, celui-ci a du mal à être pérennisé. Pour l'instant, il est soutenu par le Fonds chômage, mais nous espérons qu'un vote lors du débat budgétaire municipal assurera son avenir. Nous attendrons le Mouvement citoyens genevois au tournant, ce jour-là, pour qu'il nous prouve que son projet de délibération n'est pas uniquement de nature électoraliste et que ce parti est vraiment là quand il faut voter les crédits!

**M<sup>me</sup> Maria Casares (EàG).** Je ne m'exprimerai pas sur le fond du problème, car notre ordre du jour est très chargé et il faut avancer. J'estime que débattre aussi longuement au moment de l'entrée en matière, c'est vouloir faire le travail de commission en séance plénière. Pourtant, nous avons un travail précis à faire en commission, où nous devons examiner les projets qui nous sont soumis.

Si je prends la parole, c'est pour une raison formelle. Le Mouvement citoyens genevois, à peine arrivé dans ce plénum, a déposé le projet de délibération PRD-4 – c'est très bien, mais il faut savoir que notre groupe et le Parti démocrate-chrétien ont eux aussi déjà planché sur la question du travail pour les jeunes! Cepen-

Projet de délibération et motions: emplois et places d'apprentissage  
pour les jeunes et les jeunes sans-papiers

dant, nos ordres du jour étant ce qu'ils sont, les objets que nous avons déposés dans ce sens se voient relégués aux calendes grecques...

Pour cette raison, je me permets de demander que le projet de délibération PRD-4 soit lié aux motions M-908 et M-909, qui figurent beaucoup plus loin dans notre ordre du jour. La motion M-908 émane des démocrates-chrétiens, et je crois qu'ils seront d'accord avec ma proposition; la motion M-909, elle, émane de mon groupe. Ainsi, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pourra étudier la problématique de manière complète, puisque ces deux motions demandent exactement la même chose que le Mouvement citoyens genevois dans son projet de délibération.

**M<sup>me</sup> Sandra Golay (DC).** Je trouve que le projet de délibération PRD-4 du Mouvement citoyens genevois est excellent! Le Parti démocrate-chrétien le soutiendra. Je pense qu'il conviendrait d'explorer la possibilité que les apprentis de l'Etat reprennent le poste des personnes qui les ont formés durant les six derniers mois de leur apprentissage, au moment où celles-ci partent à la retraite.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, je vous propose de procéder de la manière suivante. Par deux votes séparés, je mets aux voix tout de suite la liaison du projet de délibération PRD-4 avec la motion M-908, puis avec la motion M-909. En cas d'acceptation de votre part, les prochains intervenants inscrits pourront s'exprimer sur les trois points, en évitant ainsi de multiplier les prises de parole.

Mise aux voix, la proposition de lier la motion M-908 au projet de délibération PRD-4 est acceptée par 33 oui contre 21 non (2 abstentions).

Mise aux voix, la proposition de lier la motion M-909 au projet de délibération PRD-4 est acceptée par 32 oui contre 13 non (7 abstentions).

Projet de délibération et motions: emplois et places d'apprentissage pour les jeunes et les jeunes sans-papiers

**6.b) Motion du 24 mars 2010 de M<sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Alain de Kalbermatten et Robert Pattaroni: «Ouvrons l'accès à l'apprentissage en entreprise (formation duale) aux jeunes sans-papiers» (M-908)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la Convention des droits de l'enfant du 2 septembre 1990, ratifiée par la Suisse, stipulant à son article 28 que chaque enfant a droit à l'éducation sous différentes formes parmi lesquelles l'enseignement supérieur et la formation professionnelle en fonction des capacités de chacun et par tous les moyens appropriés;
- la primauté du droit à l'éducation sur toute considération légale consacrée depuis 1991 par le Canton de Genève, qui intègre dans le système scolaire obligatoire et postobligatoire les élèves étrangers indépendamment d'une autorisation de séjour;
- l'absence d'une telle pratique s'agissant de l'apprentissage en entreprise (formation duale) et l'inégalité qui en résulte pour les jeunes sans statut légal qui se retrouvent exclus de la formation professionnelle postobligatoire;
- que les travailleurs sans statut légal sont, *de facto*, intégrés à notre société et constituent, aujourd'hui, un rouage indiscutable de notre économie;
- le risque de désintégration sociale et de dérive vers la précarisation et la délinquance de jeunes qui se retrouveraient désœuvrés et qui, actuellement, ne causent pour la plupart aucun problème;
- le fait que la formation, loin de constituer pour les jeunes une incitation à demeurer sur notre territoire pour y travailler sans statut légal, leur procure les outils pour se créer une vie dans leur pays d'origine;
- la nécessité de considérer chaque cas particulier en collaboration avec l'autorité cantonale délivrant une autorisation de travail;
- la motion M 1815 du 7 avril 2008 du Parti démocrate-chrétien intitulée «Contre l'inégalité de traitement! Ouvrons l'accès à l'apprentissage aux jeunes sans statut légal ayant effectué leur scolarité à Genève grâce à un dispositif de type «chèque apprentissage»;
- la motion du 2 octobre 2008 du conseiller national Luc Barthassat demandant l'accès à l'apprentissage pour les jeunes sans-papiers ayant effectué leur scolarité en Suisse,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 167<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5490.

## Projet de délibération et motions: emplois et places d'apprentissage pour les jeunes et les jeunes sans-papiers

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- tout mettre en œuvre pour ouvrir rapidement l'accès à l'apprentissage en entreprise (formation duale) aux jeunes sans statut légal ayant effectué leur scolarité à Genève au moyen, par exemple, d'une autorisation de travail provisoire délivrée par le Canton;
- examiner chaque situation permettant l'engagement de l'apprenti-e dans l'administration municipale selon les normes établies.

**6.c) Motion du 24 mars 2010 de M<sup>mes</sup> Maria Casares, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Valérie Bourquin, MM. Christian Zaugg, Pierre Rumo, Christian Lopez Quirland, Bayram Bozkurt et Alpha Dramé: «Apprentissage pour tous les jeunes: engager des jeunes sans statut légal, la Ville de Genève innove!» (M-909)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la Constitution fédérale, entrée en vigueur en 1999, garantit l'accès à la formation dès lors que chacun a le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit. Renforcé par les articles 2 et 28 de la Convention relative aux droits de l'enfant, la Suisse n'ayant formulé aucune réserve ni fait prévaloir d'intérêt public prépondérant en la matière;
- que le droit à l'enseignement et à l'enseignement professionnel est un droit fondamental qui s'applique indépendamment de la nationalité ou du statut de son titulaire;
- que le Département de l'instruction publique de Genève scolarise tout enfant qui peut l'être du primaire au secondaire, aussi bien dans les écoles professionnelles qu'à l'Université, et qu'il ne fait aucune distinction de statut;
- que de nombreux enfants et de nombreux jeunes, de familles sans statut légal, sont scolarisés dans les établissements genevois;
- que, à Genève, les jeunes sans statut légal, à l'instar de tous les élèves genevois, bénéficient des prestations parascolaires telles que les soins dentaires, les devoirs surveillés, les classes vertes et l'accueil parascolaire,

---

<sup>1</sup> «Mémoires 167<sup>e</sup> année»: Annoncée, 5490.

Projet de délibération et motions: emplois et places d'apprentissage  
pour les jeunes et les jeunes sans-papiers

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de continuer à renforcer la politique d'engagement des jeunes pour des apprentissages tel que cela a été fait jusqu'à présent;
- de permettre aux jeunes sans statut légal de postuler pour les apprentissages dans l'administration municipale. L'administration s'engageant à appliquer l'égalité de traitement dans le processus de sélection/engagement, malgré l'absence de statut légal, et plus particulièrement de l'absence de permis de travail.

**La présidente.** Les prochains orateurs pourront donc s'exprimer sur l'un, l'autre ou l'ensemble de ces trois points. Je rappelle que l'idée est de les renvoyer à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, ce que je mettrai aux voix tout à l'heure.

**M. Michel Chevolet (DC).** Chers collègues, je suis très heureux que nous ayons retrouvé un semblant de calme pour parler de sujets d'importance... L'emploi des jeunes en fait partie. Ma préopinante M<sup>me</sup> Casares m'a en quelque sorte coupé l'herbe sous les pieds en demandant la liaison de ces trois points, car je pensais faire de même. Je regrette que le Mouvement citoyens genevois n'ait pas compris l'appel du pied de nos amis d'Ensemble à gauche dans ce sens!

Pour nous, démocrates-chrétiens, il est extrêmement important de prendre très au sérieux la problématique des jeunes. Je sais que c'est également le cas du Parti socialiste, et je regrette qu'il se soit abstenu ou même qu'il ait refusé la liaison de ces trois points, alors que sa campagne électorale portait justement sur la création de places d'apprentissage pour les jeunes.

Quant au Mouvement citoyens genevois, il a raté là une occasion d'avoir des vues un peu plus larges... En effet, il n'y a pas qu'une seule catégorie de jeunes, comme le sous-entend le projet de délibération PRD-4, mais plusieurs. Les jeunes sans-papiers font aussi partie de ceux qui, aujourd'hui, ont besoin de poursuivre leur formation grâce à une place d'apprentissage. Il faut l'admettre! S'ils se retrouvent sans rien après la scolarité obligatoire, ils causent des problèmes d'ordre social pour notre collectivité et pour la sécurité, dont le Mouvement citoyens genevois se fait l'âpre défenseur en permanence au sein de cette assemblée et dans ses campagnes électorales.

Je remercie M<sup>me</sup> Casares d'avoir proposé la liaison du projet de délibération PRD-4 et des deux motions M-908 et M-909. Nous les étudierons très sérieusement en commission. J'ajoute que le projet de délibération comporte un cer-



Projet de délibération et motions: emplois et places d'apprentissage  
pour les jeunes et les jeunes sans-papiers

tain nombre d'éléments sans rapport les uns avec les autres, mais le Mouvement citoyens genevois nous a habitués à ce genre d'énoncés un peu touffus. J'imagine que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse remettra de l'ordre dans tout cela!

Si j'ai pris la parole, c'est aussi parce que ma préopinante Verte, tout à l'heure, a cité l'Entente en faisant un amalgame douteux entre la réduction des impôts et l'augmentation d'un éventuel budget dont la Ville aurait besoin pour aider les jeunes. Pour le Parti démocrate-chrétien, il n'est évidemment pas question de mettre de côté la jeunesse de notre canton! Nous sommes d'ailleurs favorables à consacrer de l'argent à cette cause, plutôt qu'aux mécanismes salariaux et à des subventions qui répondent au principe de l'arrosage généralisé. En ce qui concerne l'emploi pour les jeunes, nous suivrons toutes les bonnes volontés qui se manifesteront pour aller de l'avant.

J'ajoute encore un dernier point, Madame la présidente, maintenant que le tumulte de tout à l'heure a cessé et que nous avons quelque peu repris notre calme. Il est évident que nous devons absolument débattre de ce genre de problématiques de manière approfondie. Tout à l'heure, lors de la réunion du bureau, nous avons essayé de mettre d'accord tous les groupes sur la manière de procéder pour ce faire, mais nous n'y sommes malheureusement pas parvenus. Un certain nombre d'objets doivent être renvoyés en commission le plus vite possible, afin d'y être traités sans retard. Or, un groupe en particulier s'est opposé au renvoi direct systématique de ceux sur lesquels tous les membres du bureau sont d'accord – vous transmettez à M<sup>me</sup> Casares, Madame la présidente!

Voilà pourquoi, ce soir, nous discutons en séance plénière d'une problématique que nous devrions en fait examiner en commission. M. Robert Pattaroni et M<sup>me</sup> Marie Chappuis, qui siègent à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse – elle en est même la présidente – se réjouissent de recevoir ces trois dossiers liés et de les traiter avec la plus grande diligence.

**La présidente.** Monsieur Chevrolet, je crains que vous n'ayez fait une petite erreur. Ce n'est pas le groupe de M<sup>me</sup> Casares qui s'est opposé au renvoi direct systématique de certains objets en commission!

**M. Grégoire Carasso (S).** Nous nous trouvons ce soir dans une situation assez cocasse, le parti nouveau venu au sein du Conseil municipal ayant eu le flair politique de déposer un projet de délibération qui me semble frappé au coin du bon sens. C'est cocasse, parce que la plupart des groupes essaient maintenant de repêcher ici ou là des propositions qu'ils avaient déposées auparavant, afin de

Projet de délibération et motions: emplois et places d'apprentissage  
pour les jeunes et les jeunes sans-papiers

montrer qu'eux aussi agissent en faveur des jeunes. Puisque c'est ce que mes préopinants se sont attelés à faire, je me sens presque obligé de les imiter! Vous ne m'en tiendrez pas rigueur, Madame la présidente...

Même si c'est peut-être un peu nombriliste, j'en conviens, je me référerai donc à ce qui me semble avoir marqué la campagne socialiste lors des dernières élections municipales. Pour notre parti, c'était la thématique de l'emploi, que nous avons jugé utile de matérialiser par une initiative municipale. D'autres partis se sont prêtés à l'exercice avec moins de succès... L'initiative IN-4 des socialistes intitulée «Créons des places d'apprentissage pour nos enfants» a récolté quelque 5500 signatures – je cite ce chiffre de mémoire – et le Conseil municipal unanime a jugé utile, au mois de juin dernier, de la renvoyer à la commission du règlement pour une analyse approfondie.

Il y a donc une multitude d'objets à examiner – certains en cours de traitement, d'autres à peine repêchés dans l'ordre du jour de manière plus ou moins réussie – sur la problématique de l'emploi pour les jeunes.

Lors du vote de tout à l'heure sur la liaison du projet de délibération PRD-4 avec les motions M-908 et M-909, le groupe socialiste s'est montré quelque peu divisé, pour la bonne et simple raison que l'enjeu de l'apprentissage des jeunes sans statut légal dépasse le seul cadre municipal, puisqu'il est fédéral d'abord, cantonal ensuite. Les élus socialistes à l'exécutif genevois – Sandrine Salerno – et lausannois – Oscar Tosato – se sont très fortement impliqués pour porter cette problématique sur la scène fédérale.

Telle est la raison pour laquelle il y avait un doute formel, au sein de notre groupe, sur la nécessité de lier le problème des jeunes sans-papiers à celui de l'accès à l'apprentissage de manière plus générale. Pour ma part, je pensais que c'était un exercice que nous pouvions nous permettre au Conseil municipal, mais certains de mes collègues avaient une appréciation légèrement différente. Cependant, Mesdames et Messieurs, ne voyez pas là une quelconque remise en question sur le fond, puisque les socialistes souhaitent comme les autres groupes s'impliquer très activement dans la problématique de l'emploi pour les jeunes et dans celle des sans-papiers.

Je terminerai mon intervention en saluant le projet de délibération PRD-4 du groupe Mouvement citoyens genevois. A mon tour, j'en appelle à ce groupe pour qu'il fasse aussi le lien – intellectuel et formel – entre ce qu'il demande et notre initiative visant à créer un fonds municipal pour soutenir les entreprises locales qui créent des places d'apprentissage. Après une étude assez approfondie, ce moyen nous a semblé le moins bureaucratique pour soutenir la création de places d'apprentissage directement par le biais des entreprises. Je suis convaincu que nous trouverons au sein du Conseil municipal des majorités très larges pour soutenir ce projet.

Projet de délibération: 100 millions pour la Fondation de la Ville de Genève  
pour le logement social

**La présidente.** Le bureau est saisi d'une motion d'ordre de M<sup>me</sup> Vera Figurek et M. Pierre Gauthier demandant de clore le débat immédiatement et de renvoyer le projet de délibération PRD-4, ainsi que les motions M-908 et M-909, à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. (*Brouhaha.*) S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, je vous demande de vous taire!

*M. Denis Menoud (MCG).* On n'a plus le droit de parler!

**La présidente.** Non, Monsieur Menoud! On n'a effectivement pas le droit de parler quand la présidente ne donne pas la parole. Si vous ne vous taisez pas immédiatement, vous devrez vous aussi quitter la salle!

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 46 oui contre 5 non. Le projet de délibération PRD-4 et les motions M-908 et M-909 sont renvoyés à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

**La présidente.** Je demande à ceux qui discutent de mener leurs débats bilatéraux à la salle Nicolas-Bogueret ou à celle des pas perdus – ces endroits sont faits pour cela – et de laisser les autres travailler! Merci!

**7. Projet de délibération du 8 juin 2011 de M<sup>mes</sup> Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Denis Menoud, Soli Pardo, Antoine Salamin, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Pour une véritable politique de construction de logements» (PRD-5)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- le taux de vacance des logements à Genève;
- la pression immobilière incontrôlée à Genève;

---

<sup>1</sup> Annoncé, 430. Motion d'ordonnancement, 450.

Projet de délibération: 100 millions pour la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

- l'impossibilité pour les résidents genevois à se loger à des conditions raisonnables;
- le nombre de nouvelles constructions et rénovations largement insuffisant, mis en œuvre annuellement;
- la nécessité, pour préserver la cohésion de Genève, de prendre des mesures fortes pour relancer la construction et la rénovation de logements,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de 11 de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'investissement de 100 000 000 de francs destiné à soutenir la création de logements par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (ci-après la fondation), par une dotation en capital.

*Art. 2.* – La dotation à la fondation est subordonnée à l'engagement de celle-ci de l'affecter à la création de logements par:

- a) l'étude ou la construction de logements par elle-même ou par d'autres organismes sans but lucratif (par exemple des coopératives);
- b) l'achat de terrains destinés à la construction de logements;
- c) l'achat d'immeubles et leur rénovation.

Les loyers des logements ainsi créés devront tenir compte du revenu familial des locataires et du taux d'occupation.

Sont réservés les loyers de surfaces commerciales et des logements en attique nécessaires à équilibrer les plans financiers.

Le capital n'est pas soumis à une rémunération.

*Art. 3.* – Chaque année, la fondation communique un rapport écrit au Conseil administratif et au Conseil municipal relatif à l'usage de ces fonds.

Le Conseil municipal, par l'intermédiaire de la commission des finances, est autorisé, en tout temps, à demander un rapport au Contrôle financier de la Ville de Genève ou d'un organe mandaté.

*Art. 4.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 100 000 000 de francs.

Projet de délibération: 100 millions pour la Fondation de la Ville de Genève  
pour le logement social

*Art. 5.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier. Elle sera amortie en 10 annuités.

*Préconsultation*

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 45 oui contre 1 non (1 abstention).

**La présidente.** Le renvoi sans débat du projet de délibération PRD-5 à la commission des finances a été demandé dans la motion d'ordonnancement que nous avons acceptée le 27 juin dernier. Cependant, à certains glapissements que j'entends ce soir, je crois comprendre qu'il y aurait une demande de renvoi dans une autre commission...

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que le projet de délibération PRD-5 est aujourd'hui nécessaire. Nous avons besoin, à Genève, d'un électrochoc pour relancer la construction de logements. La crise qui dure depuis au moins trente ans est intolérable! Il faut faire quelque chose, et le Mouvement citoyens genevois veut que les habitants de notre bonne ville de Genève comme du canton, toutes catégories sociales confondues, puissent désormais se loger.

Nous devons donc agir, en tâchant d'apporter des perspectives nouvelles à ce qui a été fait jusqu'à présent et a relativement échoué. A Genève, on n'a pas réussi à construire suffisamment de logements, pour différentes raisons que nous connaissons tous, ici. Nous avons donc eu la bonne idée d'«armer» la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social en élargissant ses compétences, afin de lui donner les moyens d'agir sous contrôle, dans un cadre bien défini.

Nous invitons le Conseil municipal à renvoyer le projet de délibération PRD-5 en commission. Mais laquelle? Ce peut être celle des finances, puisqu'il s'agit de beaucoup d'argent, celle du logement ou les deux en même temps... Ce n'est pas très important, l'essentiel étant que cet objet soit traité dans une commission ou une autre – quitte à ce que celle des finances mandate celle du logement pour s'en charger, le cas échéant. J'insiste: ce qui compte, c'est que ce projet soit examiné rapidement, afin que nous débloquions la situation en construisant des logements.

Ainsi, nous permettrons à la population genevoise de rester sur le territoire de la ville et du canton. En effet, dans certaines communes – et même à Cologny, comme le dénoncent les libéraux – et dans des cantons comme Zoug, les gens du

Projet de délibération: 100 millions pour la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

lieu ne parviennent plus à se loger et doivent émigrer au profit d'autres populations. Ce n'est pas normal! Nous devons agir – et agir fortement!

D'où l'idée de financer de manière importante la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, car c'est un instrument qui existe déjà, et de lui donner les compétences d'agir sur le marché hypothécaire; 100 millions de francs permettent par des hypothèques d'avoir un levier de 1 milliard de francs pour construire du logement à Genève. C'est le moment d'aller de l'avant dans ce sens!

**M. Christian Zaugg** (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, il se trouve que j'ai été président de la commission des finances pendant une année. A ce titre, je tiens à vous avertir: si vous renvoyez le projet de délibération PRD-5 à la commission des finances, les mois d'automne s'écouleront sans qu'elle puisse le traiter, car elle les consacra à examiner le projet de budget 2012 puis ses modifications. Si vous voulez avancer avec ce projet, il n'y a qu'une seule solution: le renvoyer à la commission du logement.

**La présidente.** Je considère, Monsieur Zaugg, que vous venez de formuler une demande formelle de renvoi du projet de délibération PRD-5 à la commission du logement.

**M. Michel Chevrolet** (DC). Très chers collègues, je suis de ceux qui ne déprécient pas le Mouvement citoyens genevois ni son travail quotidien pour apporter de grandes solutions à Genève – des solutions miracle! Ce parti est plein d'imagination, et je l'en félicite... Je ne pensais évidemment pas prendre la parole mais, puisque le débat est ouvert, je m'exprimerai moi aussi!

Madame la présidente, vous transmettez à M. Sormanni qu'il ne s'agit pas, ici, de se faire un coup de pub avec un projet sorti d'un chapeau... Je pense que nombreux seront ceux qui soutiendront mon point de vue. Si nous savions, nous tous qui siégeons dans cette assemblée, construire le moindre logement à Genève, nous le ferions évidemment avec grand plaisir! Evidemment, le Mouvement citoyens genevois demande 100 millions de francs, il a choisi de passer par les grands moyens!

Je veux bien que le Parti démocrate-chrétien soutienne son initiative, car il est certain qu'il faut construire du logement, mais nous savons aussi que Genève est la ville la plus dense du pays et que les terrains en possession de la munici-

Projet de délibération: 100 millions pour la Fondation de la Ville de Genève  
pour le logement social

palité sont limités. Au cours des législatures précédentes, le Conseil municipal a procédé à de véritables expropriations – passez-moi le terme, même si M. Zaugg ne sera pas content! – pour essayer d’obtenir de petites parcelles permettant de construire du logement.

J’accepte le renvoi du projet de délibération PRD-5 du Mouvement citoyens genevois à la commission du logement, mais il ne faut pas faire croire aux citoyens qui nous regardent que ce parti, parce qu’il articule des demandes exorbitantes, construira demain pour 100 millions de francs de logements. Puisque nous avons choisi d’ouvrir le débat et de ne pas renvoyer directement cet objet en commission, je pense qu’il faut faire cette mise en garde par honnêteté envers les citoyens, afin qu’ils ne se fourvoient pas dans de faux espoirs. Ce n’est pas parce que le Mouvement citoyens genevois propose ce soir une solution miracle que nous construirons pour 100 millions de francs de logements demain! J’insiste là-dessus!

Cela dit, le Parti démocrate-chrétien soutient évidemment toute initiative susceptible de faire avancer la construction de logements. Mais nous savons tous qu’il n’y a pas de solution miracle! Nous disons donc oui au renvoi de cet objet, en espérant ne pas devoir voter 100 millions de francs sur le siège à la prochaine séance plénière, Monsieur le président de la commission du logement! En tout cas, le Parti démocrate-chrétien est toujours heureux lorsqu’il s’agit d’ouvrir le débat; le Mouvement citoyens genevois a au moins l’avantage, aujourd’hui, de nous offrir cette opportunité – c’est tout à son honneur!

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann** (Ve). Il y a au moins un sujet sur lequel tout le Conseil municipal est d’accord – voilà qui fait plaisir! – c’est qu’il faut construire du logement à Genève. Oui, il faut maintenant en créer massivement, mais le projet de délibération PRD-5, malgré ses nobles intentions que nous ne pouvons que soutenir, manque d’assises historiques et d’une analyse approfondie de la situation.

Il y a quelques années, la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social a déjà reçu 20 millions de francs. Ce crédit a permis de monter de magnifiques projets comme le foyer de Sécheron, la parcelle du Petit-Jacob à Saint-Gervais et l’immeuble érigé prochainement sur le site d’Artamis. Il ne semble donc pas que ce qui empêche cette fondation de construire du logement soit le manque de compétences, comme le prétend le Mouvement citoyens genevois, ni le manque d’argent; sinon, elle nous aurait adressé une demande de crédit supplémentaire. Je crois même que les 20 millions de francs dont je viens de parler ne sont pas encore complètement utilisés, preuve en est la proposition PR-919 du Conseil administratif qui figure à l’ordre du jour et nous demande justement de modifier le projet d’arrêté voté à l’époque pour la dotation de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Projet de délibération: 100 millions pour la Fondation de la Ville de Genève  
pour le logement social

A présent, si nous voulons vraiment discuter de cette problématique de manière approfondie et trouver des solutions en la matière, il faut soutenir le projet de délibération PRD-5 et le renvoyer à la commission du logement. Nous ne devons pas seulement décider d'octroyer ou non 100 millions de francs à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social; il ne suffit pas de savoir comment, pourquoi et selon quel libellé exact! Il faut surtout que nous discutons de la manière de sortir de la crise du logement à Genève.

Soyons conscients que le Conseil municipal ne pourra pas tout régler, car la ville est très dense. Sur les seuls espaces qui lui restent en zone de développement 3, elle devrait pouvoir autoriser des constructions plus denses, mais c'est au niveau cantonal que se décident les lois y afférentes et les indices d'utilisation du sol. Nous sommes d'accord de discuter pour chercher et trouver des solutions, mais n'espérons pas que les 100 millions de francs demandés dans le projet de délibération PRD-5 permettront demain de construire du logement massivement. Comme mon collègue démocrate-chrétien, je pense que ce ne sera pas possible!

**M. Carlos Medeiros** (MCG). Mes chers collègues, vous pensez bien que le Mouvement citoyens genevois, quand il propose un projet comme celui-là, connaît bien la situation en ville. Nous savons parfaitement que l'on ne peut pas faire sortir des lapins d'un chapeau et qu'il n'y a pas de solution miracle!

Cela dit, notre raisonnement est le suivant. En analysant la politique du logement que vous promouvez depuis quelques années, nous nous sommes rendu compte que, même si son règlement ne lui interdit pas de construire hors du territoire municipal, la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social a une vision très étriquée dudit territoire, car elle ne pense qu'à investir en ville et non dans tout le canton. Faut-il modifier explicitement son règlement dans ce sens? Nous en débattons dans une autre commission. Cependant, je répète que nous nous sommes renseignés et que, selon les informations que nous avons reçues, rien n'interdit à cette fondation d'investir ailleurs que sur le strict territoire de la Ville.

J'en viens maintenant à l'effet de levier. M<sup>me</sup> Klopmann a évoqué un montant de 20 millions de francs, mais une somme de cet ordre ne sert strictement à rien, je suis désolé de vous le dire! Mieux vaudrait reconnaître que cette fondation a parfois raté des opportunités d'achat, car elle n'avait ni la capacité, ni l'autonomie suffisante pour agir sur le marché immobilier.

Le Mouvement citoyens genevois cherche avant tout à doter la Ville d'un fer de lance immobilier, c'est-à-dire d'une structure assez puissante pour agir sur le marché foncier en acquérant des terrains et capable, dans un deuxième temps, de construire des logements pour la classe moyenne et les classes les plus basses de la population.



Projet de délibération: 100 millions pour la Fondation de la Ville de Genève  
pour le logement social

Nous avons pensé demander le renvoi du projet de délibération PRD-5 à la commission des finances mais, si vraiment celle-ci n'a pas le temps d'en débattre cet automne, son renvoi à la commission du logement ne nous pose pas de problème. Ce que nous voulons, c'est créer une émulation autour de cette idée et transformer la Fondation pour le logement social en fer de lance de la politique du logement de la Ville.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Chers collègues, je crois que l'intervention la plus pertinente que nous ayons entendue sur cet objet, ce soir, est due à M<sup>me</sup> Klopmann. Elle a tout dit! Actuellement, la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social dispose de 20 millions de francs. Elle ne les a pas encore totalement utilisés, et je doute que porter cette somme à 100 millions de francs y change grand-chose!

Le projet de délibération PRD-5 du Mouvement citoyens genevois stipule que cette fondation doit pouvoir procéder à l'étude et à la construction de logements par elle-même ou par d'autres organismes, mais je suppose qu'elle le fait déjà. Quant à l'achat de terrains destinés à la construction de logements et d'immeubles à rénover, c'est bien sa mission actuelle! J'ai un peu l'impression que le Mouvement citoyens genevois se fait simplement un gros coup de pub en demandant ici la somme fabuleuse de 100 millions de francs. On se demande d'ailleurs où on ira la chercher! Tout cela pour enfoncer des portes ouvertes, puisque la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social assure déjà les missions que cet argent devrait lui permettre d'accomplir.

J'aimerais faire une deuxième remarque. Je pense que M. Medeiros est au courant du fait qu'il existe, au niveau cantonal, une nouvelle loi sur les logements d'utilité publique (LUP) qui permet elle aussi de disposer de moyens importants pour la construction. Si la Ville ne parvient pas à atteindre les objectifs fixés en la matière, c'est tout simplement parce qu'il n'y a pas assez de terrains à Genève! On ne peut donc pas construire des milliers de logements, comme le laisse croire le Mouvement citoyens genevois.

Le problème, pour la Ville, c'est que son territoire est délimité de manière bien précise. Si l'on veut libérer le marché du logement, il faut éviter qu'une immigration incessante ne vienne l'entraver... Telle est la raison principale pour laquelle les Genevois et les résidents de notre territoire se sentent étouffés et ne trouvent plus à se loger, à l'heure actuelle. Dans ces conditions, porter la dotation de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social à 100 millions de francs n'a pas grand sens.

En revanche, la problématique mérite évidemment d'être soulevée et il n'est politiquement pas possible de refuser d'en parler. L'Union démocratique du centre ne s'opposera donc pas au renvoi du projet de délibération PRD-5 à la

Projet de délibération: 100 millions pour la Fondation de la Ville de Genève  
pour le logement social

commission du logement. Il faudra voir si elle le trouve pertinent, avant d'en saisir la commission des finances. Nous soutiendrons donc le renvoi de cet objet à la commission du logement.

**M. Alberto Velasco** (S). Mon collègue M. Bertinat se demande pourquoi donner 100 millions de francs en faveur du logement... Le Grand Conseil, sur l'initiative de l'Association suisse des locataires (Asloca), a justement doté le Conseil d'Etat de 35 millions de francs annuels pour la même raison. Et je peux vous garantir, Monsieur Bertinat, que ce montant est largement dépensé avant la fin de l'année pour des achats de terrains ou autres. Ne venez donc pas dire qu'il serait inutile d'octroyer 100 millions de francs à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social!

Aujourd'hui, de nombreux objets immobiliers sont vendus dans notre République, mais la fondation ne peut pas les acheter, car elle n'a pas les reins assez solides. En outre, il me semble intéressant d'ouvrir un débat sur son rôle. La dotation demandée dans le projet de délibération PRD-5 me semble tout à fait cohérente, compte tenu de la situation désastreuse du logement dans notre ville et tout le canton; cet objet a donc toute sa raison d'être!

Il me semble évident qu'il faut le renvoyer automatiquement à la commission des finances, puisqu'il s'agit d'un financement: en effet, on nous demande bien de doter la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social de 100 millions de francs, en fonction d'objectifs bien définis. Peut-être la commission du logement n'a-t-elle pas de boulot... Mais j'ai de la peine à le croire! Il suffirait de lui demander, par exemple, combien il y a de personnes évacuées de leur logement ou combien ne parviennent pas à trouver un toit adéquat, à Genève. Cette recherche lui donnerait déjà pas mal de travail! Nous pourrions aussi lui demander de chercher si tous les logements propriété de la Ville sont habités par ceux qui devraient les habiter... Je serais capable de continuer comme cela indéfiniment, car je m'occupe tous les jours de ce genre de problématiques!

Par conséquent, quand j'entends dire que la commission du logement n'a rien à faire et qu'il faut donc lui renvoyer le projet de délibération PRD-5, je m'interroge! Mais si c'est ce que vous voulez, Mesdames et Messieurs, nous lui renverrons cet objet! C'est dommage, mais enfin... c'est comme ça! Pourtant, son examen ne nécessiterait pas quinze séances, mais juste trois ou quatre. Ce que veulent ses auteurs, c'est doter la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social d'un capital lui permettant d'avoir un levier pour saisir davantage d'opportunités immobilières et foncières. C'est très simple!

A mes yeux, une dotation de 100 millions de francs doit être traitée par la commission adéquate, à savoir celle des finances. Mais comme le titre du projet de délibération comporte le terme «construction de logements», certains pré-

Projet de délibération: 100 millions pour la Fondation de la Ville de Genève  
pour le logement social

fèrent le renvoyer à la commission du logement. Si cet objet s'intitulait «dotation», il irait directement à la commission des finances... C'est la logique même, et c'est ce que nous avons décidé au départ. J'insiste là-dessus: l'attribution de fonds et la dotation d'une institution doivent toujours être examinées par la commission des finances.

Cependant, comme je ne suis pas très au courant des règlements de cette noble assemblée, je pose la question suivante: une commission municipale autre que celle des finances est-elle habilitée à ouvrir un crédit de 100 millions de francs? Au Grand Conseil, en tout cas, seule la commission des finances peut voter des crédits. Mais il semble que, au Conseil municipal, elles puissent toutes le faire... Magnifique! Toutes les commissions municipales sont des commissions des finances, alors! Elles traitent toutes du budget, des comptes et des attributions de crédits! Dans ce cas, Mesdames et Messieurs, renvoyez ce projet de délibération PRD-5 où vous voudrez! Ici, tout le monde est compétent pour faire n'importe quoi! (*Rires.*)

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne dirai que quelques mots pour répondre à des questions posées en cours de débat. D'abord, il est vrai que le Conseil municipal a voté un crédit de 20 millions de francs en faveur de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, tout en l'assortissant de certaines conditions. Ceux qui connaissent le dossier savent très bien de quoi je parle! D'ailleurs, en 2003, lors de la mise en place du processus, je siégeais encore au Conseil municipal; je suis donc bien informé.

L'idée était de secouer un peu cette fondation qui dormait et ne faisait rien d'autre que gérer les quatre immeubles en sa possession, en donnant de temps en temps un coup de peinture en guise de rénovation. Il fallait la ranimer, la sortir de sa torpeur! Les 20 millions de francs dont il a été question tout à l'heure n'ont pas été versés directement à la fondation. Cette dernière, où quatre représentants nommés par le Conseil administratif siègent au conseil de fondation avec droit de vote, se borne finalement à entériner les projets qui lui sont soumis par le département des constructions et de l'aménagement. Que ce soit bien ou pas, c'est un autre débat et nous le mènerons en temps voulu! On lui fournit donc les projets clefs en main, en quelque sorte, en lui disant qu'il faut les réaliser et qu'on lui donnera de l'argent pour ce faire.

Les sommes nécessaires lui sont donc octroyées à la retraite, raison pour laquelle, à l'heure actuelle, cette fondation n'a reçu que 7,1 millions de francs environ. Elle attend le reste! Passez-moi l'expression qui n'est peut-être pas très gentille pour ceux qui y siègent, mais elle attend assise sur sa chaise que le département des constructions et de l'aménagement lui propose d'autres projets. Et il y en a: M. Zaugg a cité tout à l'heure Artamis, les Eaux-Vives... Mais ce seront

Projet de délibération: 100 millions pour la Fondation de la Ville de Genève  
pour le logement social

de nouveau des projets présentés clefs en main, et la Ville donnera à la Fondation pour le logement social l'argent pour les réaliser grâce aux 20 millions de francs votés il y a quelques années.

Ce n'est pas ce que nous voulons! Par la dotation de 100 millions de francs que nous demandons dans le projet de délibération PRD-5, nous voulons autonomiser la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social – tout en assurant bien sûr les contrôles nécessaires de la part du Conseil municipal – c'est-à-dire lui fournir un capital qui lui permettra de lever 1 milliard de francs sur le marché hypothécaire, ce que ne peut pas faire la Ville. Voilà comment il faut aborder la problématique! Autrement, nous dépenserons d'abord les 20 millions de francs, puis les 100 millions de francs de ce soir en trois coups de cuillère à pot, et nous ne serons pas plus avancés.

Nous voulons un électrochoc! Il faut bien sûr en débattre et décider sous quelle forme l'administrer, comment réaliser le projet et donner à cette fondation les moyens de remplir sa mission. Je ne sais même pas si elle a des bureaux! A l'époque, en tout cas, elle n'en avait pas et l'essentiel du travail était réalisé sur mandat par la régie Brolliet. Tout cela est peut-être à réformer pour renforcer la fondation en question. En effet, si nous voulons qu'elle puisse gérer efficacement ces 100 millions de francs sous le contrôle de la Ville – c'est-à-dire du Conseil municipal et du Conseil administratif – il faudra renforcer son infrastructure.

C'est la seule manière de lui permettre d'agir par elle-même sur le marché hypothécaire, je le répète une fois encore! Ce n'est donc pas un montant de 100 millions de francs que nous lui octroyons en acceptant le projet de délibération PRD-5, mais un levier de 1 milliard de francs pour agir sur ce plan-là. Voilà qui change un peu la donne!

Cette perspective doit évidemment être examinée en commission. Finalement, peu m'importe que ce soit à la commission des finances ou à celle du logement, l'essentiel étant que cette analyse soit réalisée rapidement. Il est vrai que la logique demanderait un renvoi à la commission des finances, puisqu'il s'agit d'un crédit et, éventuellement, d'une modification du règlement de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social pour l'adapter à cette nouvelle mission. Cependant, en ce qui nous concerne, nous ne serons pas intransigeants sur ce point, pourvu que notre projet de délibération soit renvoyé en commission et revienne vite en séance plénière. Ce sera au début de l'année 2012, il ne faut tout de même pas rêver, mais nous aurons alors un rapport circonstancié qui nous permettra enfin d'agir et d'être efficaces! J'ai dit! (*Applaudissements.*)

**M. Robert Pattaroni** (DC). Notre chef de groupe l'a dit: nous soutiendrons le renvoi du projet de délibération PRD-5 en commission. Néanmoins, j'aimerais faire deux remarques.

## Projet de délibération: 100 millions pour la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

Premièrement, il faut être réalistes: on a beau disposer de l'argent que l'on veut investir pour le logement social, il n'est pas toujours possible de le faire! Par exemple, la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'Instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du Canton de Genève (CIA), qui est très dynamique, a la capacité financière d'investir 100, 200 ou 300 millions de francs, mais elle n'y parvient pas en raison du fait qu'elle n'a pas la possibilité d'acheter des terrains.

Deuxièmement, que peut faire la Ville? A mon avis, si nous dotons la Fondation pour le logement social d'un montant plus important, cela lui donnera sans doute une visibilité plus grande, mais il faudra surtout qu'elle œuvre dans le cadre de collaborations avec d'autres partenaires publics – des communes ou l'Etat – des coopératives, des syndicats et les milieux immobiliers. Ainsi, un projet de construction de 100 logements pourrait en prévoir 120. C'est le genre de partenariat qui a si bien réussi dans les années 1960, sous l'impulsion – dois-je le rappeler? – d'un certain monsieur Emile Dupont. Voilà comment, à l'époque, on a construit plus de 6000 logements par année – rendez-vous compte! C'était grâce au partenariat, il ne faut pas l'oublier. Telle est la direction que nous devons prendre en acceptant le projet de délibération PRD-5. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (EàG). Chers collègues, on entend dire un peu tout et son contraire, ce soir! L'intervention de M. Bertinat était particulièrement pertinente, de même que celle de M. Pattaroni. Quelle que soit la volonté que nous avons tous, ici, de construire du logement, nous savons qu'il y a peu de terrains disponibles en ville de Genève. Par conséquent, comme vient de le dire M. Pattaroni, même si nous disposons de sommes faramineuses, nous ne pouvons pas en acheter autant que nous le voudrions!

En outre, la Ville de Genève ne peut intervenir que de manière subsidiaire, dirais-je, car c'est le Canton – donc l'Etat – qui a pour fonction de construire des logements. Je rappelle aux conseillers municipaux du Mouvement citoyens genevois que leur parti est représenté au Grand Conseil, et que c'est dans ce cadre qu'il devrait intervenir en faveur de la construction de logements. Or, nous pouvons constater que le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ne font pas grand-chose en la matière – à ce jour, en tout cas! Et quand ils font quelque chose, ce n'est pas dans la perspective que nous envisageons ici, à savoir celle des logements pour toutes et tous. Alors, Mesdames et Messieurs les membres du Mouvement citoyens genevois, faites votre travail et parlez-en à vos collègues du Grand Conseil!

D'autre part, la commission municipale du logement ne construit pas de logements! On peut lui renvoyer tous les projets possibles et imaginables, cela ne

Projet de délibération: 100 millions pour la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

changera rien! Que peut-elle faire? Prendre une décision, comme par exemple celle d'octroyer 100 millions de francs supplémentaires à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Très bien! Mais il y a déjà 100 millions de francs affectés à tous les objectifs mentionnés dans le projet de délibération PRD-5! Cette somme figure déjà dans les investissements, et nous avons vu au cours des années précédentes qu'elle avait servi à construire entre 200 et 300 logements. C'est un maximum. Je le répète, même si la Ville a la chance de contrôler le foncier de manière prépondérante, il n'y a plus de terrains disponibles!

On a beau citer le fameux projet des Eaux-Vives et le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), qui sont assez intéressants, mais justement... ce ne sont que des projets! Si nous accordons 100 millions de francs à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, nous n'aurons pas choisi le bon outil! Cet outil-là, personne n'en dispose, aujourd'hui, si ce n'est qu'il faudrait préempter et déclasser un certain nombre de terrains – mais il y a des groupes, dans cette enceinte, qui ne sont pas d'accord avec ce genre de mesures.

Nous entendons bien la demande du Mouvement citoyens genevois, mais j'ai envie de dire que c'est un coup d'épée dans l'eau. Les 100 millions de francs en question sont déjà disponibles pour des investissements! (*Remarque d'un conseiller municipal.*) Oui Monsieur, ils figurent au budget dans les dépenses d'investissement! De toute manière, nous savons tous que construire des logements ne relève pas de notre responsabilité. La Ville ne peut le faire que de manière subsidiaire – je ne me répète pas, j'insiste!

Dans cette histoire, le Mouvement citoyens genevois se fait un peu de pub, comme ça, pour se faire plaisir... Il nous dit qu'il veut du logement, mais nous aussi nous en voulons! Il veut du travail pour les jeunes? Nous aussi! Il veut du travail pour les chômeurs? Nous de même! Sauf que les solutions qu'il propose ne sont pas bonnes! Ce ne sont pas les bons outils!

Mon groupe n'entrera donc pas en matière sur le projet de délibération PRD-5, tout simplement parce qu'il est totalement vain. S'il est renvoyé à la commission du logement, il lui donnera du travail inutile, alors qu'elle n'en manque pas; s'il est renvoyé à la commission des finances, ses membres s'accorderont probablement tous pour dire que ce projet relève de la science-fiction!

**M. Claude Jeanneret (MCG).** Chers collègues, nous avons entendu beaucoup de choses intéressantes, ce soir – surtout de la part de ma préopinante! Je constate en tout cas que les partis plus anciens que nous dans cette enceinte sont persuadés que l'on ne peut rien faire pour le logement. Tel n'est pas l'avis du Mouvement citoyens genevois! Nous sommes peut-être un peu neufs au Conseil municipal, mais nous avons des idées pleines d'espoir...

Projet de délibération: 100 millions pour la Fondation de la Ville de Genève  
pour le logement social

Jusqu'à maintenant, la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social n'avait pas réellement les moyens d'agir, car elle ne disposait que de 20 millions de francs pour ce faire – avec un tel montant, on ne réalise pas grand-chose! En revanche, une base de 100 millions de francs peut servir de levier à l'investissement de 1 milliard de francs avec des emprunts hypothécaires. Nous demandons que la fondation en question dispose de moyens sérieux, car 20 millions de francs suffisent peut-être pour trouver des objets immobiliers intéressants, mais pas pour les acheter. A présent, nous devons avoir non seulement la volonté de chercher tous azimuts, mais également les moyens d'agir et de choisir entre plusieurs solutions.

Je ne répéterai pas tout ce qui a été dit auparavant, même si c'était intéressant, mais je crois sincèrement que la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social est un bon outil, contrairement à ce qu'a prétendu M<sup>me</sup> Wenger. Simplement, jusqu'à présent, ceux qui devaient agir ne disposaient pas des moyens nécessaires pour le faire. Avec le projet de délibération PRD-5, nous entendons essayer de remédier à cette situation. S'il y a une réelle volonté d'agir, nous y parviendrons. Vous savez, Mesdames et Messieurs, dans la vie, c'est toujours la même chose: celui qui veut faire trouve une solution, celui qui ne veut pas faire trouve une excuse. Ce soir, je n'ai entendu que des excuses! Mais moi, je ne suis pas d'accord de vivre avec des excuses!

Nous avons un nouveau parlement et nous devons travailler pour trouver des solutions. Donnons-nous les moyens d'y parvenir! Ce ne sera peut-être pas aussi spectaculaire que nous le souhaiterions mais, avec de la patience, on y arrivera! Et avec de la persévérance, on gagnera! Je demande donc le renvoi du projet de délibération PRD-5 à la commission du logement, afin que son traitement soit plus rapide qu'en commission des finances, puisqu'il semble que cette dernière soit débordée, en ce moment. Je sais que ce n'est pas la commission du logement qui votera le crédit, mais elle pourra nous dire ce qu'il est possible de faire avec. Et nous en avons besoin!

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann** (Ve). Je voudrais juste corriger deux erreurs que j'ai entendues tout à l'heure. Je commence par M. Velasco, qui nous a accusés de ne pas savoir quelle manœuvre selon laquelle nous essaierions de renvoyer le projet de délibération PRD-5 à la commission du logement plutôt qu'à celle des finances. Je tiens à répéter une fois de plus que la seule et unique raison qui nous pousse à vouloir renvoyer cet objet à la commission du logement, c'est que nous aimerions discuter de logement et pas uniquement d'argent!

Ensuite, je ne peux pas laisser passer ce qui a été dit au sujet de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. D'abord, on nous affirme que c'est le Conseil administratif qui la gère via ses représentants élus au conseil de fonda-

Projet de délibération: 100 millions pour la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

tion; mais je rappelle que cette instance se compose surtout d'un représentant de chaque groupe municipal! Il ne faut pas tout confondre!

En outre, prétendre que nous avons voté les 20 millions de francs en faveur de cette fondation pour la sortir de sa torpeur, c'est un mensonge! Son règlement avait été revu de fond en comble, justement pour lui donner les compétences et l'indépendance que le Mouvement citoyens genevois demande dans son projet de délibération en croyant innover! C'était justement en vue de cet objectif que ce montant avait été voté, car le nouveau règlement de la Fondation pour le logement social lui permettait enfin de construire. Oui, elle peut le faire hors du territoire de la Ville, mais cela ne signifie pas qu'il suffit de lui donner de l'argent pour que tous les logements souhaités soient créés! A présent, nous nous réjouissons de discuter de ce genre de détails en commission du logement, alors passons au vote, merci!

**M. Denis Menoud** (MCG). Je viens d'entendre M<sup>me</sup> Salika Wenger nous dire que le projet de délibération PRD-5 était inutile, puisque les 100 millions de francs qu'il demande figurent déjà au budget des investissements... Mais j'ai sous les yeux le projet de budget 2012, et je vois que les investissements prévus à la rubrique «Logements nouveaux» se montent à 22 millions de francs! C'est tout de même assez loin des 100 millions de francs, soyons objectifs!

En outre, je m'étonne de l'esprit défaitiste dont font preuve la plupart des groupes du Conseil municipal, ce soir. Cela me rappelle François Mitterrand, qui disait que l'on avait déjà tout essayé pour combattre le chômage. En tout cas, en matière de logement à Genève, ce n'est pas vrai! Pourquoi se focaliser uniquement sur l'achat de terrains? Il y a plein d'immeubles pourris à racheter, à démolir ou à rénover! Vous le savez bien, Mesdames et Messieurs! Il y en a partout, dans vos quartiers populaires! Et pourquoi s'en tenir au territoire de la Ville? Genève est une ville-canton, c'est vrai, mais nous avons des devoirs envers nos concitoyens qui nous contraignent à voir au-delà. La frilosité des Verts et d'Ensemble à gauche me surprend.

Encore heureux que l'Elena Ceausescu d'en face n'ait pas encore déposé de motion d'ordre pour clore le débat – n'est-ce pas, Madame Figurek? Il est vraiment désagréable de discuter dans ces conditions! Evidemment, nos partenaires socialistes seront d'accord avec moi là-dessus, mais les représentants du Parti libéral-radical se sont évaporés! (*Les libéraux-radicaux sont partis.*) J'aimerais bien avoir une explication à ce sujet, Madame la présidente! Pourquoi un groupe politique genevois aussi important boycotte-t-il nos séances? Nous pensions qu'il avait des choses intéressantes à dire au sujet du logement... Il y a tellement de promoteurs qui le soutiennent! Je suis vraiment très étonné.



Projet de délibération: 100 millions pour la Fondation de la Ville de Genève  
pour le logement social

J'ajoute encore qu'il faut professionnaliser la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Il est clair qu'il peut y avoir une apparence de concurrence entre ce que veut le département des constructions et de l'aménagement et les choix de cette fondation, qui échapperont au Conseil administratif. Il est vrai aussi que M. Pagani ne pourra peut-être pas poser pour la photo devant des immeubles qu'il n'aura pas construits... Dommage pour lui, électoralement parlant!

Pour toutes ces raisons, M. Velasco a eu raison de dire que ce projet de délibération PRD-5 devrait, en toute logique, être renvoyé à la commission des finances. Mais nous n'en ferons pas une guerre de religion! Ce qui compte, c'est que le crédit demandé soit voté au début de l'année 2012, afin que nous puissions aller de l'avant. Je pense que ce projet est fondamental, puisqu'il représente un levier de 1 milliard de francs pour le logement, comme l'a souligné M. Sormanni. Soyez un peu visionnaires, Mesdames et Messieurs! Arrêtez de faire preuve du même esprit d'épicier que M<sup>me</sup> Thatcher! Il y aura toujours des petites choses à régler, mais voyez grand! Soyez audacieux!

**M. Michel Chevrolet (DC).** Je crois que nous avons offert ce soir une heure de magnifique publicité au Mouvement citoyens genevois! Nous aurions mieux fait de voter une motion d'ordre pour renvoyer directement le projet de délibération PRD-5 en commission. Nous pensions faire plaisir au Mouvement citoyens genevois en ouvrant le débat, mais finalement nous lui avons permis de se livrer à un exercice où il excelle – avec beaucoup d'astuce et de malignité, d'ailleurs – c'est-à-dire nous entraîner dans une mémorable séance publicitaire! Nous nous en souviendrons!

La construction de logements n'est pas une question que l'on règle à la commission du logement à coups de millions de francs. Le manque de terrains en ville de Genève est patent. J'ai été l'adversaire de Rémy Pagani lors des élections du Conseil administratif, mais je reconnais qu'il a fait ce qu'il a pu pour construire des logements en ville de Genève. Evidemment, le bilan est maigre: environ 400 nouveaux logements sur une législature, ce n'est pas beaucoup, en regard des besoins de la population. Mais le territoire de notre ville est exigu, et nous manquons de place.

De plus, il faut bien avouer que nous devons faire face à la volonté des habitants, qui ne veulent pas forcément voir pousser des champignons, des tours et autres surélévations devant chez eux. On l'a vu récemment à la Jonction: les habitants ne veulent malheureusement pas des nouveaux logements prévus! C'est là un problème que nous ne pourrions pas régler à coups de millions, mes chers amis du Mouvement citoyens genevois! Sans vouloir accuser qui que ce soit, il faut songer aux recours des diverses associations. Les 645 logements du projet

Projet de délibération: 100 millions pour la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

Sovalp ont justement été refusés sur recours d'une association, et nous avons déjà discuté longuement de celui de la Ville à propos du développement du projet PAV.

Et puis, ne parlons pas du manque de concertation! M. Velasco doit le savoir, puisqu'il représente l'Asloca – vous lui transmettez, Madame la présidente: le Grand Conseil a signé la paix du logement, qui prévoit un tiers de logements sociaux, un tiers d'habitations à loyer modéré (HLM) et un tiers de logements en loyer libre. Eh bien, on ne parvient pas toujours à respecter cette proportion, ce qui crée des tensions. Mais ce n'est pas une question d'argent, c'est un problème politique que nous n'arrivons malheureusement pas, au sein de cette assemblée – et même au sein du Grand Conseil – à résoudre tous ensemble.

Le jour où nous saurons nous mettre autour d'une table pour vraiment parler de logement, il faudra discuter aussi des zones à déclasser pour en construire, c'est inévitable. Mais certains partis refusent ce déclassement. Il faudra bien un jour trouver la quadrature du cercle! Je le dis sans faire de procès à qui que ce soit. Merci au Mouvement citoyens genevois d'avoir permis le déroulement de ce magnifique débat...

La commission du logement ne résoudra rien, Monsieur Sormanni – vous lui transmettez, Madame la présidente. L'argent, nous l'avons, tout comme nous disposons aussi des outils nécessaires pour construire du logement. Le Conseil administratif et M. Paganì font le nécessaire, chaque fois que se présente l'opportunité d'un pauvre propriétaire qui veut vendre sa villa, pour l'exproprier en vue de construire du logement... (*Huées.*) Je faisais un peu d'humour! La Ville fait tout pour avoir ne serait-ce qu'un morceau de terrain où construire un bâtiment, c'est le moins que l'on puisse dire! Il faut reconnaître cet effort...

Nous verrons bien ce que nous ferons du projet de délibération PRD-5, mais ses auteurs ont au moins eu le mérite de provoquer le débat et je les en remercie. C'était un beau moment de publicité, mais j'en ai profité aussi, puisque cela m'a permis d'exprimer l'avis du Parti démocrate-chrétien, qui soutient évidemment la construction de logements!

**M. Alberto Velasco (S).** J'aimerais dire à M<sup>me</sup> Klopmann que je ne prête pas des intentions aux Verts, je dis la vérité! Le projet de délibération PRD-5 du Mouvement citoyens genevois permettra bel et bien à la commission du logement de parler de logement... C'est ce que vous nous avez affirmé, Madame! Pour ma part, je prétends qu'il n'est pas nécessaire de passer par un objet déposé par ce parti pour parler de logement. Nous pouvons aussi rédiger nous-mêmes une motion et la renvoyer à la commission du logement pour qu'elle étudie les problèmes graves qui se posent actuellement. Je pense notamment aux évacuations

Projet de délibération: 100 millions pour la Fondation de la Ville de Genève  
pour le logement social

de personnes qui subissent une baisse de revenus et ne parviennent plus à payer leur loyer. Voilà un des thèmes qui pourraient être abordés par la commission du logement!

En tout cas, Mesdames et Messieurs, je constate que c'est grâce au Mouvement citoyens genevois que vous voulez parler logement, aujourd'hui! Alors, allons-y! Le Parti socialiste a effectivement inscrit à son programme la construction de logements au-delà des frontières de la Ville. Cette dernière pourrait construire ailleurs, en s'associant à d'autres communes qui ont du foncier. M. Pattaroni a raison, nous devons examiner cette perspective. Il y a bien des habitants d'autres communes qui viennent habiter en ville, alors pourquoi pas l'inverse? Il faut se poser la question. Dans ce sens, je soutiens sincèrement le projet de délibération PRD-5. Les 100 millions de francs demandés sont importants.

Monsieur Chevolet, vous affirmez que de gros efforts ont été consentis à Genève pour la construction de logements, mais je vais vous dire ce qu'il en est: les deux tiers des logements construits dans notre canton en une année l'ont été selon le régime de la propriété par étage (PPE). Il n'y a eu qu'un tiers de logement social! Il y a une dizaine d'années, le parc immobilier de la ville comptait 16 à 17% de logements sociaux, mais aujourd'hui nous n'en sommes même pas à 8%. Au lieu de mettre l'accent sur le social en lui consacrant les deux tiers des constructions contre un tiers en PPE, on fait l'inverse! Voilà ce que M. Chevolet appelle une politique active du logement, tout en se plaignant qu'elle soit entravée par le recours d'une association! J'insiste sur le fait que le nombre de logements sociaux diminue, car les logements HLM échappent à notre contrôle.

Mais, évidemment, nous nous battons pour la réalisation de tout logement constructible et, dans ce sens, je salue les positions de M. Pagani en matière de préemption. C'est une excellente politique qui permet d'éviter la spéculation. En effet, quand les gens savent que la Ville veut préempter, ils comprennent qu'il est inutile de gonfler les prix, puisque ceux-ci seront bloqués à une certaine hauteur.

Bref, pour résumer, le Mouvement citoyens genevois veut permettre à la Ville d'avoir prise sur le secteur foncier grâce à un fonds de 100 millions de francs qu'il entend offrir à la Fondation pour le logement social, grâce au vote de la commission du logement. C'est très important, ce qui se passe ce soir!

Mesdames et Messieurs, ces 100 millions de francs seront largement utilisés, je peux vous le dire! C'est déjà le cas des 35 millions de francs dont dispose annuellement le Canton pour acheter du foncier. Lisez la *Feuille d'avis officielle*, vous verrez que, tous les mois, des immeubles sont en vente dans notre canton. Pourquoi la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social n'en achèterait-elle pas? Elle augmenterait ainsi son parc locatif de logements sociaux ou de LUP. La dotation demandée dans le projet de délibération PRD-5 offre des possibilités dans ce sens.

Projet de délibération: 100 millions pour la Fondation de la Ville de Genève  
pour le logement social

Enfin – et je conclurai par là – ces 100 millions de francs représentent une autorisation de dépenser. S'ils sont utilisés, tant mieux; sinon, l'argent ne sera pas perdu. Il ne s'agit nullement d'un montant qui risque de disparaître dans les caisses de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, mais d'un crédit ouvert. Ce n'est pas pareil! Je pense d'ailleurs que le Conseil municipal saura se prononcer valablement chaque fois que lui sera soumise une demande de crédit de cette nature. Voilà, je souhaite que nous votions le plus rapidement possible ce projet de délibération PRD-5, car nous sommes tous d'accord pour construire de nouveaux logements – mais pas en PPE!

**M. Carlos Medeiros** (MCG). Mes chers collègues, je reviens à la charge, car j'ai entendu tout et n'importe quoi, dans ce débat! Surtout dans la bouche de M<sup>me</sup> Wenger – vous lui transmettez, Madame la présidente! Manifestement, elle n'est pas au courant des travaux du Grand Conseil. Je ne suis pas député mais, en tant que cadre de mon parti, je m'informe de ce qui se passe au Canton.

L'année passée, le Mouvement citoyens genevois a lancé ce que l'on a appelé un plan Marshall pour le logement. Il s'agissait, entre autres, de déclasser une zone très importante au bout de la route de Chancy, à l'entrée du village de Bernex, ce qui aurait permis de construire 2500 logements. Ce projet a été refusé. Entre parenthèses, heureusement que nous pouvons travailler au Conseil municipal dans un autre climat qu'au Grand Conseil, et j'espère qu'il nous sera possible, à l'avenir, de collaborer soit avec la gauche, soit avec la droite.

Malheureusement, Mesdames et Messieurs, vos chers députés du Grand Conseil ont des attitudes dogmatiques telles que, chaque fois qu'un projet émane du Mouvement citoyens genevois, même s'il est excellent, même si l'on nous dit en coulisses qu'il est bon, il est refusé parce qu'il vient de nous! C'est exactement ce qui s'est passé avec notre plan Marshall pour le logement! Il suffit de consulter le *Mémorial* du Grand Conseil pour s'en convaincre en voyant qui a voté pour et qui a voté contre. Ce projet était pourtant très bien ficelé, et il aurait permis de créer de nombreux logements.

Je le répète une fois encore: ce que nous voulons, c'est une nouvelle vision du logement en Ville de Genève. Bien sûr, on nous dit que nous sommes nouveaux, que nous venons d'arriver au Conseil municipal et que nous manquons d'expérience... Mais nous aussi, nous connaissons le problème et nous avons des idées!

Malheureusement, autant le Canton que la Ville construisent extrêmement peu, voire quasiment rien – et je remercie M. Velasco de l'avoir très bien rappelé tout à l'heure. Pourquoi? A cause des blocages que provoquent les recours, comme l'a dit M. Chevrolet en se faisant à lui-même au passage une pub mémorable... Nous sommes dans une logique de confrontation où l'on ne cherche pas de nouvelles pistes. Je le redis: pour construire des logements, ne nous limitons

## Projet de délibération: 100 millions pour la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

pas au territoire de la Ville, mais voyons au-delà! Notre commune représente 45% de la superficie du canton!

Comme le disait très bien mon collègue Velasco, tous les mois, des terrains et des immeubles passent de main en main, à Genève. Si nous dotons la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social d'un véritable instrument et d'une puissance financière suffisante pour lui permettre d'agir indépendamment du département de M. Pagani, cela signifie qu'elle aura une certaine autonomie. Il faudra peut-être vérifier s'il est nécessaire de modifier son règlement dans ce sens. Vous ne le savez peut-être pas, Mesdames et Messieurs, mais le conseil de fondation compte des membres nommés par M. Pagani ou M<sup>me</sup> Salerno et qui ont un pouvoir excessif. Il y a même des directeurs de département qui ont le droit de vote! Ils fonctionnent comme une sorte de courroie de transmission entre la fondation et le département de M. Pagani. Mais nous exposerons les détails de cette situation en temps opportun...

Ce que nous voulons, aujourd'hui, c'est donner à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social une autonomie financière réelle, afin qu'elle puisse agir sur le marché immobilier pour créer les logements dont les Genevois – citadins ou habitants des autres communes du canton – ont tant besoin.

**M. Thomas Bläsi** (UDC). J'aimerais répondre à mon collègue du Mouvement citoyens genevois M. Menoud, qui s'est demandé tout à l'heure pourquoi un groupe parlementaire aussi important que le Parti libéral-radical avait quitté la salle... Je peux l'expliquer très simplement, car notre groupe a failli faire de même à ce moment-là. (*Remarques dans la salle.*) Je peux parler? Cela vous dérange? Eh bien, tant pis pour vous, car j'ai le droit de prendre la parole! Je n'avais pas prévu de m'exprimer à ce sujet, mais mon collègue Menoud a posé une question et j'aimerais lui répondre.

Ma réponse est simple: le Parti libéral-radical, comme l'Union démocratique du centre, n'aime pas les dépenses inutiles. Or, le geste désagréable – c'est-à-dire le doigt d'honneur, pour ne pas le nommer – dont nous avons été témoins tout à l'heure et par lequel toute notre assemblée pouvait se sentir visée, a coûté à la collectivité environ 4000 francs en jetons de présence, vu le temps que nous avons perdu à régler cette histoire. J'espère que, la prochaine fois que l'on vous proposera des économies, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, vous nous épargnerez ce genre de réactions! Néanmoins, je rends hommage à M. Velasco qui, lui au moins, a eu le courage de s'excuser pour ce geste lamentable. (*Applaudissements.*)

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai suivi votre débat à la télévision et je constate que vous avez passé une heure et demie à discuter d'un projet de délibération qui

Projet de délibération: 100 millions pour la Fondation de la Ville de Genève  
pour le logement social

n'engage personne! En effet, il ne s'agit que de l'ouverture d'un crédit, alors que vous avez à traiter des propositions du Conseil administratif en souffrance qui, elles, généreront des travaux effectifs, des plans localisés de quartier (PLQ) et la construction de logements.

Par conséquent, je vous invite une fois de plus à avancer dans vos travaux pour arriver, par exemple, au rapport PR-847 A qui figure au point 65 de l'ordre du jour... Voilà un projet qui fera fonctionner l'administration et permettra réellement de mettre des logements à la disposition de la population! Je vous rappelle aussi tous les autres projets d'arrêtés portant sur des PLQ, c'est-à-dire des investissements concrets auxquels nous devons absolument procéder avant la fin du mois. Malheureusement, ces divers objets ont été répartis dans l'ordre du jour, alors qu'ils figuraient auparavant au début – il faut en tenir compte! Nous devons faire en sorte que les petites et moyennes entreprises qui ont besoin de ces mandats puissent continuer à travailler, surtout dans la période de crise que nous traversons actuellement.

Sur le fond, Mesdames et Messieurs, je dirais que toute une série de feux verts doivent être allumés pour permettre la création de logements à Genève. Il faut notamment mettre sur pied des PLQ où l'on n'ait pas entre 66 et 70% de PPE, comme l'a dénoncé M. Velasco. La pénurie de logements ne se résorbera pas, si nous poursuivons la politique consistant à créer des logements en PPE pour des montants astronomiques qui n'en finissent pas de prendre l'ascenseur. Aujourd'hui, à Genève, un appartement de cinq pièces se vend 6 ou 7 millions de francs! C'est complètement aberrant – et je pèse mes mots! Quant aux anciens appartements de cinq pièces situés autour du parc des Bastions, ils se vendent 12 millions de francs!

Voilà la réalité! Si nous ne l'affrontons pas, si nous continuons à vouloir déclasser des terrains comme les Communaux d'Ambilly pour les remettre ensuite aux promoteurs en leur permettant de faire de l'argent avec, nous ne viendrons jamais à bout de la crise du logement! Et nous n'assumerons pas notre rôle de collectivité publique, qui est d'agir à la fois comme autorité pour donner un cadre – les PLQ – à la construction de logements destinés à la population, et comme propriétaire pour imposer des rentabilités normales à 5 ou 6% – et non pas à 12 ou 19%, voire à 30%, comme c'est le cas avec la PPE.

Mesdames et Messieurs du Mouvement citoyens genevois, vos 100 millions de francs ne serviront à rien du tout! Il faut voir les choses concrètement: même si j'ai toujours prôné la professionnalisation de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, il ne suffira pas de la renforcer pour résoudre le problème. J'espère d'ailleurs parvenir à persuader le conseil de fondation, où chaque groupe politique municipal est représenté, de quitter la régie dont il dépend encore pour avoir un véritable secrétariat, avec des architectes qui jouent réellement un rôle moteur dans la construction de logements.

Projet de délibération: 100 millions pour la Fondation de la Ville de Genève  
pour le logement social

Mais il n'y a pas que cela! La Ville aussi doit construire! Prenons l'exemple de la rue Jean-Calvin, derrière l'Alhambra. Je fais tout mon possible pour que l'on puisse y réaliser rapidement des logements destinés à l'ensemble de la population – et non pas aux plus riches, voire aux extrêmement riches. En effet, même les riches Genevois ne peuvent pas se payer une villa de sept pièces à 6 millions de francs, comme nous l'avons vu le mois dernier. Ceux de Coligny s'en plaignent, d'ailleurs, car ils ne peuvent même plus acheter des villas pour leurs enfants!

La question de fond est donc de savoir quel outil nous voulons mettre en place. La Fondation de la Ville de Genève pour le logement social en est un qui fonctionne: grâce à elle, nous avons pu construire 100 logements par année. Je veux parler de Sécheron, de la Maladière de Carouge, de la rue du Cendrier où nous avons inauguré des logements locatifs. Nous continuerons à construire 100 habitations bon marché (HBM) par année dans ce cadre.

La Ville doit aussi construire elle-même une centaine de logements par an. De plus, elle peut encore agir en remettant des terrains en droit de superficie à des coopératives. Par exemple, nous avons accordé à la Fondation universitaire pour le logement des étudiants (FULE) un terrain situé juste à côté de l'Hôpital, afin qu'elle y construise des logements pour étudiants.

Par ces trois modes d'action, nous parvenons à assumer notre rôle à la fois de propriétaires et de constructeurs de logements destinés à toute la population. Mais cela ne suffit pas! Nous devons nous associer au Canton pour réaliser certains projets. Grâce à un PLQ qui entrera en force prochainement, la Ville construira des logements sur des terrains appartenant à la commune de Vernier, juste après le pont de l'Ecu. Nous ne nous limitons donc pas à notre territoire. Bien au contraire, puisque nous sommes bons en matière de construction de logements, nous essayons de développer ce genre de collaborations pour réaliser des logements ailleurs. Mais cela ne suffit toujours pas!

Tant que le Canton ne changera pas de politique, tant qu'il n'agira pas en propriétaire, acheteur de terrains et promoteur soucieux de créer des logements sociaux, comme il le faisait auparavant – sous des gouvernements de droite, d'ailleurs – nous resterons en situation de pénurie. Et à qui profite-t-elle? Aux promoteurs, qui peuvent ainsi vendre des logements à des prix exorbitants avec une rentabilité de 30 ou 40%! (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Le projet de délibération PRD-5 fait l'objet d'une double demande de renvoi, à la commission des finances et à la commission du logement. Nous passons au vote.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission du logement est accepté par 39 oui contre 17 non (3 abstentions).

## **8. Interpellation orale du 13 septembre 2011 de M<sup>me</sup> Marie Chappuis, MM. Grégoire Carasso et Mathias Buschbeck: «Villa La Concorde: la volonté des habitants enterrée par le Service des pompes funèbres?» (IO-234)<sup>1</sup>.**

**M<sup>me</sup> Marie Chappuis** (DC). L'été a cela de pratique, pour nos magistrats, en plus du plaisir de ne pas nous voir pendant deux mois – au vu de la qualité des débats de ce soir, je ne leur en veux pas pour ça! – qu'ils peuvent prendre des décisions avec le secret espoir qu'elles passeront inaperçues...

Tel est, en tout cas, le sentiment du Conseil municipal et des habitants du quartier des Ouches-La Concorde. En effet, nous avons appris avec eux que le Conseil administratif avait décidé cet été d'attribuer la villa La Concorde au Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire. Cette décision est malheureuse à plus d'un titre.

D'abord, cela fait plus de dix ans que les habitants du quartier, en concertation avec la Ville de Genève, se sont investis pour trouver la meilleure affectation possible à cette villa. Le Conseil administratif ne cesse de louer – à tort ou à raison – les vertus du participatif; mais, lorsqu'un projet s'y prête, il enterre – si j'ose dire! – la volonté et les souhaits des habitants! C'est fort regrettable et difficilement compréhensible, selon nous.

Ensuite, tout le monde s'accordait à dire que cette villa devait être un lieu de vie et de convivialité. L'image directrice du futur écoquartier, piloté par l'Etat de Genève, identifiait la villa La Concorde à «un lieu de centralité de quartier, qui doit être dévolu à des équipements publics de proximité, dans un quartier en pleine expansion». Sans rien enlever à la qualité du projet du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, je crains que celui-ci ne réponde pas vraiment aux critères de convivialité et d'équipements publics de proximité susmentionnés – et c'est peu dire!

Enfin, la motion M-938, déposée en septembre 2010, demandait au Conseil administratif de procéder à un appel à projets pour trouver une affectation à cette villa qui tienne compte à la fois des intérêts financiers de la Ville et des souhaits des habitants. Mais force est de constater, une fois de plus, que le Conseil administratif ne s'est pas embarrassé de cette motion! A nos yeux, en effet, l'affectation choisie pour la villa La Concorde ne répond ni aux intérêts financiers de la Ville, ni aux souhaits des habitants!

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal et les habitants du quartier sont aujourd'hui en droit d'exiger deux choses: tout d'abord, ils attendent des expli-

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 663.



cations de la part du Conseil administratif sur le processus d'attribution de cette villa; ensuite, ils veulent connaître les engagements fermes de ce même Conseil administratif quant à la mise à disposition dans le quartier d'équipements publics et de lieux de vie. Voilà les deux exigences que nous souhaitons exprimer ce soir et partager avec vous, Mesdames et Messieurs.

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Je remercie M<sup>me</sup> Chappuis d'avoir fait ce compte rendu exhaustif de la situation historique de la villa La Concorde. Pour ma part, je suis assez triste et déçu. J'habite le périmètre concerné, et la décision prise cet été par le Conseil administratif me navre. En effet, un processus participatif a été engagé depuis bientôt dix ans dans ce quartier. Il existe même un projet d'écoquartier primé par l'Unesco qui nous permet de réfléchir à son devenir!

Je m'arrêterai plus spécialement sur l'évolution du dossier concernant la villa La Concorde au cours de ces deux dernières années. Je regrette de voir que, à part M<sup>me</sup> Alder, nos magistrats quittent la salle, car c'est surtout eux que je voulais interpellier!

En 2008, MM. Pagani et Tornare recevaient les habitants du quartier pour discuter de l'affectation de cette maison; ils ont donc entendu leurs doléances. Dans le courant de l'année 2009, M<sup>me</sup> Salerno les a reçus à son tour, et elle a également écouté leur point de vue. M. Kanaan, qui était directeur du département des finances et du logement à l'époque, ne pouvait l'ignorer! Bref, quasiment tout le Conseil administratif sortant a, une fois ou l'autre, entendu les habitants du quartier au sujet de la villa La Concorde.

M<sup>me</sup> Chappuis a bien rappelé que, depuis le retour de cette maison dans le giron de la Ville, en 1982, nous voulions en faire un lieu de convivialité pour le quartier. D'ailleurs, je souligne que les services de M. Pagani avaient accepté cette idée, puisque l'image directrice du quartier considérait cette villa comme un lieu de centralité.

Bref, que s'est-il passé? Telle est ma question! Voilà pourquoi j'interpelle le Conseil administratif. Quatre de nos cinq magistrats actuels étaient au courant de l'évolution du dossier et connaissaient la volonté des habitants du quartier pour les avoir rencontrés. Comment ont-ils pu décider d'attribuer la villa La Concorde au Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire?

Je reviens encore sur un épisode important du processus participatif dont il est question ici. Le 5 septembre 2009 s'est déroulé un forum de quartier auquel peu d'élus ont participé, malheureusement, car c'était le jour de la sortie du Conseil municipal – mais de nombreux représentants de l'administration, tant du département de M. Pagani que de ceux de M<sup>me</sup> Salerno et de M. Maudet, étaient présents; ils ont donc entendu les conclusions de ce forum rappelées par M<sup>me</sup> Chappuis: la

villa La Concorde devait être un lieu de centralité dans le quartier. C'est d'ailleurs à cette occasion qu'a émergé l'idée de l'appel à projets que devait lancer la Ville de Genève par le biais d'un concours, et qui a débouché sur un partenariat assez intéressant entre presque tous les groupes du Conseil municipal et les habitants.

La motion M-938 demandait une villa La Concorde enfin ouverte sur le quartier. Une fois celle-ci déposée, ses auteurs ne se sont plus mobilisés, puisqu'elle figurait à l'ordre du jour et qu'il convenait d'attendre son traitement. Je signale au passage qu'elle avait été communément admise par les conseillers administratifs sortants comme porteuse d'une bonne idée!

Voilà pourquoi, plus que contester la décision du Conseil administratif elle-même, je souhaite connaître le processus qui l'a conduit, à la fin du mois de juin dernier, à faire fi de la volonté des habitants malgré les rencontres et discussions qui avaient eu lieu avec eux, malgré le dépôt de la motion M-938 et son approbation par l'exécutif précédent. Comment mon Conseil administratif de gauche a-t-il pu s'asseoir ainsi sur le processus participatif?

J'aborderai encore un dernier point: l'avenir. Ce sera d'ailleurs ma conclusion. Qu'entend faire le Conseil administratif pour réparer non pas cette petite erreur, mais cette monstre bourde? Les habitants des Ouches-La Concorde demandent depuis des années non seulement une maison de quartier, mais aussi l'engagement de professionnels à même d'en assurer le fonctionnement. Il y a bien un projet dans ce sens, mais il n'en est qu'au stade du crédit d'études, c'est dire qu'il ne verra pas le jour avant des années! Le Conseil administratif est-il prêt à débloquer au moins un poste d'animateur pour répondre aux besoins urgents du quartier? Je rappelle que, pour l'instant, son seul équipement public est l'école.

J'aimerais poser une deuxième question. Les habitants seront-ils associés à la rénovation de la ferme Menut-Pellet et au projet de maison de quartier qui y est prévu? Comme nous l'avons déjà dit lors du renvoi en commission de la proposition PR-893, nous jugeons ce projet extrêmement cher: 11 millions de francs pour rénover cette ferme! Pour la villa La Concorde, qui était une maison de maître, la Ville avait déjà dépensé 5 millions de francs... Peut-être serait-il possible de faire moins cher en associant les habitants aux travaux? Pourquoi ne pas ouvrir des chantiers pour les jeunes auxquels serait associé un maître professionnel qui les guiderait? Bref, le Conseil administratif entend-il vraiment associer les habitants à la rénovation de leur quartier?

**M. Grégoire Carasso (S).** Une fois n'est pas coutume, je serai bref, dans la mesure où les deux précédentes interventions de mes collègues qui ont signé cette interpellation au sujet de la villa La Concorde ont été particulièrement exhaustives à mes yeux.

Je me contenterai de faire un lien avec la question orale que j'ai formulée tout à l'heure à l'intention du Conseil administratif dans son ensemble. Lorsqu'il s'agit de se chamailler pour la politique des quartiers, on se bat pour être celui ou celle qui agite le drapeau! «C'est moi qui ai eu la délégation...» «Oui, mais moi je vais visiter les quartiers plus souvent que toi...» «Oui, mais les contrats de quartier viennent de mon département...» «Oui, mais les Paroles de quartier relevaient de mon initiative...»

Ce Conseil administratif – à majorité de gauche, qui plus est – maintenant qu'il vient de sortir de la campagne électorale, est incapable de passer aux actes! Pourtant, lors de cette campagne, aussi bien les Verts et leurs candidats au Conseil administratif et au Conseil municipal que le Parti socialiste et Ensemble à gauche ont insisté sur la dimension participative et la démocratie de proximité. Mais une fois réglées les petites chamailleries territoriales, une fois terminé le blabla de la politique des quartiers, lorsqu'il s'agit de passer aux actes, tout est oublié! En tout cas, c'est comme cela que j'ai interprété la réponse de M. le maire tout à l'heure.

Dans le cas de la villa La Concorde, il s'agissait de concrétiser un processus en tous points remarquable – ce n'est pas toujours le cas dans les dossiers de politique municipale, en Ville de Genève – puisqu'il exprimait le point de vue non seulement des habitants du quartier, mais également de l'ensemble du Conseil municipal. Mes préopinants l'ont relevé de manière tout à fait pertinente, mais le fait est assez rare pour que je le souligne à mon tour. En effet, l'ensemble des groupes siégeant dans cette enceinte avait souhaité qu'une solution concertée avec les habitants se dessine pour la villa La Concorde sur la base d'un projet qui n'avait rien de révolutionnaire, puisqu'il ne s'agissait que d'un appel à projets.

Malgré un contexte aussi favorable et des vœux aussi unanimes, malgré la pieuse approbation de l'exécutif sortant en faveur de la politique des quartiers, nous constatons que, lorsqu'il s'agit de passer à la concrétisation des belles paroles, il n'y a plus personne! Je ne nie pas que la décision du Conseil administratif quant à l'attribution de la villa La Concorde soit fondée sur un projet à bien des égards intéressant et pertinent en termes d'offre de service public mais, aux yeux du groupe socialiste, des Verts et des démocrates-chrétiens, qui ont également signé cette interpellation, le «café mortel» que vous avez parachuté dans cette maison au milieu de l'été, Madame et Monsieur les membres du Conseil administratif encore présents, c'est du bouillon pour les morts!

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Madame Chappuis, Monsieur Buschbeck, Monsieur Carasso, tout d'abord, merci pour votre interpellation. Elle me permet de

m'exprimer devant vous, comme je l'ai déjà fait avec les habitants du quartier qui m'ont interpellée, et d'expliquer la position du Conseil administratif et la mienne, dans ce dossier.

Je le répète, nous sommes convaincus, aujourd'hui, que mettre la villa La Concorde à la disposition du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire est une bonne solution. D'abord, j'aimerais vous parler de ce projet. C'est un projet novateur pour l'accueil et l'accompagnement des familles en deuil. Il s'intégrera bien dans ce quartier, j'en suis certaine.

Le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire a pour consigne d'élargir sa mission en proposant un espace polyvalent interculturel d'expositions et d'activités variées. Il mènera avec le Service de l'état civil une nouvelle réflexion fondée sur le parcours de vie de la naissance à la mort, tout en ouvrant des réflexions autour des rites de passage – la naissance, bien évidemment, mais aussi le passage à l'âge adulte, l'union des couples ou leur désunion, la maladie, la mort et le deuil.

D'autre part, en installant ce service dans l'une de ses propriétés – telle était la volonté du Conseil administratif – la Ville permet une occupation immédiate de la villa en question, assortie d'une économie financière importante en termes de loyer. Nous pouvons ainsi résilier un bail annuel de 220 000 francs autrefois dévolu au Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire et occuper un bâtiment faisant partie du patrimoine administratif.

J'ai le souci de donner à mes services les moyens les plus adéquats pour remplir leur mission. Pour rappel, la villa La Concorde est située à proximité immédiate du cimetière de Châtelaine et du cimetière et centre funéraire de Saint-Georges. De plus, elle permettra au Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire d'améliorer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement proposés aux familles, tout en donnant une grande envergure à sa mission.

Mais, comme cela a été maintes fois demandé, il faut prendre en considération l'ensemble du périmètre englobant la villa La Concorde, c'est-à-dire son parc et, surtout, la ferme Menut-Pellet. Cet espace offre de très grandes opportunités pour que les habitants s'impliquent dans la conception du lieu et la réalisation des projets qui leur tiennent à cœur.

Enfin, même si les choses se sont passées de manière un peu précipitée, l'affectation de la villa La Concorde s'inscrit dans l'esprit et les préoccupations des auteurs de la motion M-938 – laquelle, je le rappelle, est toujours inscrite à l'ordre du jour en attendant d'être traitée et renvoyée en commission... Je le répète, il y a là une opportunité concrète de collaboration entre la Ville et le quartier, articulée autour d'un projet interculturel et intergénérationnel. Je vous le dis, Mesdames et Messieurs, ce projet est novateur!

J'ai conscience de la déception de certains, mais j'ai aussi pu me rendre compte, en passant à la fête organisée lors de la manifestation «La rue est à vous» dans le quartier concerné, que tout n'était pas si négatif! Il y a aussi des personnes qui trouvent ce projet intéressant et qui y adhèrent. Ce que nous voulons faire, c'est créer un espace polyvalent au service de tous et qui nourrira des réflexions fondées sur les parcours de vie et les rites de passage, de la naissance à l'âge adulte, comme je l'ai dit tout à l'heure. Cela nous concerne aussi!

Pour éviter que ce genre de déconvenue des habitants ne se reproduise, je compte leur proposer de réfléchir à la meilleure manière de renforcer et de formaliser davantage le processus de participation dans l'écoquartier des Ouches et, plus largement, sur le secteur Saint-Jean-Charmillles. Avec l'ensemble du Conseil administratif et en particulier avec mon collègue Rémy Pagani, en charge de la rénovation de la ferme Menut-Pellet, nous participerons à des réunions publiques et nous accepterons la controverse.

D'ores et déjà, je vous invite tous à visiter ce périmètre ensemble, Mesdames et Messieurs. Je vous ferai savoir dès que cela sera possible! Ainsi, nous pourrions voir la situation de manière un peu macroscopique. La villa La Concorde a aujourd'hui reçu sa nouvelle affectation, mais le périmètre environnant représente un potentiel énorme, et nous avons besoin de nous mettre ensemble pour y réaliser des projets rapidement. Telle est ma volonté.

Je voulais encore rappeler que, lors d'une précédente séance plénière, vous avez renvoyé en commission la proposition PR-893 qui prévoit la rénovation de la ferme Menut-Pellet. Voilà une excellente opportunité d'associer pleinement les habitants au futur projet! Il est vrai qu'il faudra faire vite. Dans l'immédiat, j'ai notamment l'intention de mettre à disposition un poste complet de travailleur social dans le cadre de la maison de quartier mobile basée dans le parc de la villa. Les activités de cette dernière, jusqu'à présent limitées à la saison d'été, seront pérennisées en attendant la mise à disposition de la ferme.

Quant à l'utilisation des locaux que celle-ci abrite, nous pourrions examiner avec les habitants les possibilités de contrats de confiance pour trouver des solutions rapides. Enfin, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'espère vous avoir convaincus qu'il s'agit tout de même d'un bon projet pour notre commune et pour les habitants du quartier concerné!

*L'interpellation orale est close.*

**9. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**10. Interpellations.**

Néant.

**11. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	786
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	786
3. Questions orales . . . . .	787
4. Projet de délibération du 27 juin 2011 de M <sup>me</sup> Alexandra Rys, MM. Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli, M <sup>me</sup> Salika Wenger, MM. Julien Cart, Rémy Burri et Carlos Medeiros: «Règlement du Conseil municipal: Commission consultative des espaces verts et de l'environnement» (PRD-6) . . . . .	787
5. Motion du 28 avril 2010 de MM. Mathias Buschbeck, Marc Dalphin, Bayram Bozkurt, Alpha Dramé, Georges Breguet, Yves de Matteis, Fabien Sartoretti, Alexandre Wisard, M <sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger et Valérie Bourquin: «Mettons rapidement fin au gaspillage énergétique dans les bâtiments de la Ville de Genève» (M-917) . . . . .	800
6.a) Projet de délibération du 8 juin 2011 de M <sup>mes</sup> Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Denis Menoud, Soli Pardo, Antoine Salamin, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Cinq cents emplois aidés pour les jeunes» (PRD-4) . . . . .	801
6.b) Motion du 24 mars 2010 de M <sup>mes</sup> Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Alain de Kalbermatten et Robert Pattaroni: «Ouvrons l'accès à l'apprentissage en entreprise (formation duale) aux jeunes sans-papiers» (M-908) . . . . .	806
6.c) Motion du 24 mars 2010 de M <sup>mes</sup> Maria Casares, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Charlotte Meierhofer, Hélène Ecuyer, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Valérie Bourquin, MM. Christian Zaugg, Pierre Rumo, Christian Lopez Quirland, Bayram Bozkurt et Alpha Dramé: «Apprentissage pour tous les jeunes: engager des jeunes sans statut légal, la Ville de Genève innove!» (M-909) . . . . .	807

7. Projet de délibération du 8 juin 2011 de M <sup>mes</sup> Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Carlos Medeiros, Denis Menoud, Soli Pardo, Antoine Salamin, Daniel Sormanni et Pascal Spuhler: «Pour une véritable politique de construction de logements» (PRD-5) . . . . .	811
8. Interpellation orale du 13 septembre 2011 de M <sup>me</sup> Marie Chappuis, MM. Grégoire Carasso et Mathias Buschbeck: «Villa La Concorde: la volonté des habitants enterrée par le Service des pompes funèbres?» (IO-234) . . . . .	832
9. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	838
10. Interpellations . . . . .	838
11. Questions écrites . . . . .	838

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*